

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 23 juin 2025 à 18 h 30, à la Salle Edgar Faure de DOLE, sur la convocation de Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire de Dole. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Guillaume BOUTELOUP a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 30

Nombre de procurations : 02

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 17 juin 2025

Date de publication : 1^{er} juillet 2025

Conseillers présents

M. Jean-Baptiste GAGNOUX,	M. Alexandre DOUZENEL,	M. Mohamed MBITEL,
Mme Isabelle GIROD,	M. Jean-Pierre CUINET,	Mme Claire BOURGEOIS-
Mme Isabelle MANGIN,	M. Jean-Pascal FICHÈRE,	RÉPUBLIQUE,
M. Mathieu BERTHAUD,	M. Jean-Michel REBILLARD,	Mme Justine GRUET,
Mme Sylvette MARCHAND,	Mme Blandine CRETIN-	Mme Laetitia JARROT-MERMET,
M. Stéphane CHAMPANHET,	MAITENAZ, M. Patrice CERNELA,	M. Timothée DRUET,
Mme Catherine NONNOTTE-	M. Jean-Philippe LEFÈVRE,	Mme Nadine HERRMANN,
BOUTON, M. Daniel GERMOND,	Mme Isabelle DELAINE,	M. Guillaume BOUTELOUP,
Mme Frédérique DRAY,	Mme Nathalie JEANNET,	M. Laurent EMONIN.
M. Philippe JABOVISTE,	Mme Catherine DEMORTIER-	
Mme Maryline MIRAT,	BLANC, Mme Patricia ANTOINE,	

Conseillers absents ayant donné procuration

M. Jacques PÉCHINOT donne procuration à Mme Isabelle MANGIN (jusqu'à DCM-2025-022)
Mme Christine MUGNIER donne procuration à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
M. Jean-Philippe LEFÈVRE donne procuration à M. Alexandre DOUZENEL (de DCM-2025-025 à DCM-2025-031 ; de DCM-2025-037 à DCM-2025-043)

Conseillers absents non représentés

M. Paul ROCHE (jusqu'à 01) ; Mme Laetitia CUSSEY (jusqu'à DCM-2025-017) ; M. Nicolas GOMET ; M. Patrice CERNELA (DCM-2025-046) ; M. Laurent EMONIN (à partir DCM-2025-049) ; M. Guillaume BOUTELOUP (DCM-2025-050)

Ordre du jour

Point d'information

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 mars 2025
- 2 Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs
- 3 Rapport annuel d'activité 2024 de la Délégation de Service Public du réseau de chauffage urbain
- 4 Compte Rendu Annuel d'Activité 2024 - Concessions avec la SPL Grand Dole Développement 39
- 5 Rapport annuel d'activité 2024 de la Délégation de Service Public pour la gestion de la Commanderie
- 6 Rapport annuel d'activité 2024 de la Délégation de Service Public pour la gestion du crématorium
- 7 Avenant n° 2 au contrat de Délégation de Service Public pour la construction et la gestion d'un crématorium

- 8 Avenant n° 1 à la convention de Délégation de Service Public pour la gestion de la Commanderie
- 9 Compte Financier Unique 2024 des budgets régis par la norme comptable M57 et M4
- 10 Affectation du résultat d'exploitation du Budget Principal et du Budget Annexe Stationnement pour l'exercice 2024
- 11 Budget Supplémentaire 2025
- 12 Montant des Attributions de Compensation de la Taxe Professionnelle 2025
- 13 Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes – Patrimoine Monumental – Communication du Rapport d'Observations Définitives
- 14 Ouverture d'un compte à terme auprès de l'Agence France Trésor
- 15 Engagement partenarial avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
- 16 Accompagnement financier des associations pour l'année 2025 - Complément
- 17 Avenant n° 4 au marché de partenariat et de performance énergétique avec la SPL G2D39
- 18 Avenant n° 12 à la Concession Cœur de Ville avec la SPL Grand Dole Développement 39
- 19 Modification du tableau des effectifs
- 20 Mandat confié à la SPL Hello Dole pour la gestion de spectacles et d'événements culturels (saison 2025/2026)
- 21 Demande de subventions pour l'organisation d'un colloque international
- 22 Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Scènes du Jura pour la période 2025-2028 et approbation des conventions de mise à disposition du théâtre de Dole et de la Fabrique
- 23 Mission d'accueil des 13-18 ans par l'association Loisirs Populaires Dolois pour l'année 2025
- 24 Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancienne serrurerie de la Ville de Dole
- 25 Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancien bâtiment « L'Arc II »
- 26 Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancienne école primaire du Poisot et de son emprise foncière
- 27 Désaffectation et déclassement du domaine public d'une emprise foncière – Rue Blaise Pascal
- 28 Cession et acquisition de terrains à la société JTM - Délibération complémentaire
- 29 Cession d'un terrain à la SCI Natura Immo
- 30 Cession d'un ensemble immobilier à la SCI Ateliers des Grands Moulins
- 31 Cession d'un terrain à la société PMM
- 32 Cession d'une parcelle à KAUFMAN and BROAD BFC
- 33 Cession de l'ancien gymnase Bambuck
- 34 Échange de parcelles entre la Ville de Dole et Grand Dole Habitat
- 35 Acquisition du bâtiment de l'ancien cinéma Les Tanneurs
- 36 Convention Site Pilote Banque des Territoires
- 37 Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2026
- 38 Programme d'éclairage public 2025 - Subvention du SIDEC
- 39 Convention d'assistance et de services pour la réalisation d'un projet photovoltaïque sur le site du Tennis Club à Dole avec la SPL Grand Dole Développement 39
- 40 Schéma directeur de gestion des eaux pluviales de Dole

Procès-verbal

M. le Maire : Bonsoir à toutes et à tous. Avant d'ouvrir ce Conseil Municipal, je voudrais vous faire part de quelques éléments que je souhaitais évoquer et qui, je pense, globalement, nous réuniront les uns et les autres concernant la situation de l'entreprise Colruyt sur notre territoire. Comme beaucoup le savent, mardi 17 juin, via un communiqué de presse, nous avons appris que le groupe Colruyt indiquait sa volonté de se séparer de sa filiale française en raison de conditions difficiles de l'entreprise particulièrement concurrentielle sur le marché français. Face à cette décision, ceci entraînait pour le Groupe, la possibilité, suite à discussions et négociations, d'une reprise de 81 supermarchés du groupe sur 104 par l'enseigne et la proposition d'Intermarché Les Mousquetaires. Mais ceci excluait les plateformes logistiques qui sont sur la zone Innovia et le siège social de Rochefort-sur-Nenon avec la présence aussi, boulevard Wilson, des activités essentiellement administratives.

Cette annonce a été un choc pour beaucoup de salariés, mais aussi pour celles et ceux qui aiment notre territoire et qui ont souci de son développement économique. Évidemment, les conséquences sont importantes pour de nombreux salariés. Même si un nombre important d'entre eux sont repris dans beaucoup de ces supermarchés, comme chacun le sait, à l'inverse, une partie d'entre eux ne sont pas concernés par la reprise ni par l'offre d'Intermarché Les Mousquetaires, même si le groupe Intermarché s'engage à reprendre environ 175 salariés. Je voulais simplement, au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, apporter notre plein et entier soutien aux salariés concernés par cette situation difficile. J'ai même envie de dire que ceux qui sont repris ont la satisfaction, certes, d'être repris, mais ceci engendre tout de même beaucoup d'anxiété pour eux bien évidemment.

Leur assurer que moi-même et le président FICHÈRE, qui y reviendra aussi soit aujourd'hui, soit au Conseil Communautaire jeudi, nous serons particulièrement attentifs pour que les pouvoirs publics soient pleinement mobilisés pour assurer l'avenir des salariés qui ne sont pas repris et espérer que la base notamment de Choisey puisse trouver une nouvelle activité qui, pourquoi pas, pourrait être à même de reprendre un certain nombre de salariés dans la logistique. Reste la question de tous les emplois administratifs et du siège social qui seront évidemment, pour toutes et tous, une véritable préoccupation dans les semaines et mois qui viennent. Il est certain que cette situation est difficile pour l'emploi et l'économie alors que nous avons, depuis de nombreux mois et années, essentiellement beaucoup de créations d'emploi sur le bassin dolois.

Nous voyons aussi que la situation économique en France, mais aussi dans notre secteur et dans le département, devient plus compliquée depuis plusieurs mois, et il appartient bien évidemment à toutes celles et à tous ceux qui ont des responsabilités de pouvoir être le plus actifs possible pour essayer de trouver les meilleures solutions. Pour autant, les élus que nous sommes avons des moyens d'attention, de réactivité vis-à-vis des responsables d'entreprise, mais cela reste bien évidemment le choix d'un groupe industriel et de ses dirigeants en Belgique.

Voilà les quelques mots que je souhaitais vous dire sur le sujet. Y a-t-il d'autres volontés de prise de parole sur ce sujet avant d'ouvrir le Conseil Municipal ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

J'ouvre officiellement ce Conseil Municipal. Je vous donne lecture des pouvoirs. Jacques PÉCHINOT donne pouvoir à Isabelle MANGIN et Christine MUGNIER à moi-même (Jean-Baptiste GAGNOUX).

Je vous propose Guillaume BOUTELOUP comme secrétaire de séance.

M. BOUTELOUP : Dois-je signer quelque chose ?

M. le Maire : Non, cela se fait par ordre alphabétique. Vous aurez une signature à émettre et les services vous contacteront pour cela. Merci, Monsieur BOUTELOUP, pour ce secrétariat de séance.

RAPPORT N° 01 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2025

M. le Maire : Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance du 18 mars 2025.

RAPPORT N° 02 : COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIRS

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Monsieur DRUET.

M. DRUET : Bonsoir à toutes et à tous. Bonsoir, Monsieur le Maire. J'ai une question concernant la ligne 7 qui correspond au versement d'honoraires à hauteur de 853 euros. Je voulais avoir des détails ou des informations concernant cette ligne. Je vous remercie.

M. le Maire : Armada est une association que nous connaissons bien. C'est une association de défense du patrimoine qui avait fait un recours contre une décision du Conseil Municipal sur des locaux qui nous appartiendraient mais selon cette association doloise, la Ville n'avait pas besoin de les racheter. Certains élus de la minorité l'avaient évoqué lors d'un Conseil Municipal il y a plusieurs années. L'association Armada a fait un recours contre cette délibération concernant le site des Cordeliers, l'ancien palais de justice, pour certaines pièces, mais pas toutes. Nous nous sommes défendus et le tribunal nous a donné raison sur ce sujet. Il s'agit ici de la facture de cabinet d'avocats de la Ville. Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Bonsoir, chers collègues. Bonsoir, Monsieur le Maire. Nous nous posons une question, parce que l'association Jeunesse Culture et Tourisme revient souvent dans les décisions que vous avez prises sans incidence financière. Ayant fait des recherches, je n'ai pas trouvé à quoi cela correspondait exactement et nous aimerions connaître les actions engagées par cette association et à savoir à quoi cela correspond. Merci.

M. le Maire : Je vois. Je ne sais pas non plus. On va peut-être retrouver la décision et regarder ce à quoi elle correspond. C'est une association de Quétigny présidée par Monsieur BERTHELOT qui est dolois, je crois. Elle nous loue la salle dite de La Buanderie à la Visitation pour la somme de 35 euros. Cette association a pour but l'organisation de sorties culturelles dans la région. Il y a bien une tarification étant donné qu'elle n'est pas doloise. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas, merci.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs.

M. le Maire : Nous passons à la suite. Madame HERRMANN.

Mme HERRMANN : J'ai une question à vous poser avant que l'on entre véritablement dans le déroulement du Conseil Municipal. Elle concerne la préparation des commissions en amont des Conseils Municipaux, plus précisément la transparence et les informations données aux élus. Jusqu'à tout récemment, nous recevions avec les convocations les titres des rapports à examiner. Ce n'était pas détaillé, mais suffisant pour arriver en commission avec une idée des sujets abordés. Depuis deux séances, ce n'est plus le cas. La convocation mentionne seulement « examen des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil Municipal ». Mais nous n'avons pas les points en question et les points à l'ordre du jour du Conseil Municipal ne sont pas non plus transmis avec les convocations. Pouvez-vous expliquer pourquoi ce changement volontaire de méthode ? Merci.

M. le Maire : Pour deux raisons. Premièrement, vous savez que l'ensemble des informations concernant le Conseil Municipal sont transmises cinq jours ouvrables avant la séance. Nous nous en tenons donc à ce respect-là. Deuxièmement, et c'est surtout cela la vraie raison, nous avons régulièrement des modifications d'ordre du jour avant ces cinq jours en fonction de l'avancée des dossiers. Je ne veux pas inscrire des éléments à l'ordre du jour qui ne seraient pas dans les notices ni dans l'ordre du jour du Conseil Municipal. Vous êtes convoqués en commission avec un ordre du jour correspondant à l'examen des notices qui seront présentées en Conseil Municipal.

Mme HERRMANN : Nous sommes surtout invités à une commission préparatoire sans savoir ce que nous allons préparer. Depuis le début du mandat, cela fonctionnait ainsi et c'était très bien.

M. le Maire : Oui, c'était peut-être très bien, mais encore une fois, par exemple, ce soir, nous allons retirer la notice n° 37 — je le précise tout de suite, au début de notre Conseil Municipal — parce que finalement, il nous manque encore des éléments pour que nous soyons véritablement prêts à la passer ce soir. Il ne me semble donc pas utile de pouvoir communiquer des éléments qui ne le seront pas en vue du Conseil Municipal. Voilà les éléments sur le sujet. Je reprends le Conseil Municipal. La parole est à Madame MIRAT.

RAPPORT N° 03 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2024 DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN

DCM-2025-017

Mme MIRAT : *Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Ce rapport présente l'activité 2024 du réseau de chauffage urbain qui est, pour rappel, exploité par la société SOCCRAM (Société de Chauffage, de Combustibles, de Réparations et d'Appareillages Mécaniques) via une DSP (Délégation de Service Public) jusqu'en 2044. En 2024, il n'y a eu aucun incident de fonctionnement qui aurait pu entraîner une rupture de fourniture. Le rapport du délégataire fait apparaître un nombre d'abonnés plutôt stable, avec une puissance souscrite de plus de 33 000 kilowatts en 2024, en légère baisse par rapport à la fin d'année 2023. Pour rappel, l'année 2024 a été la première grosse année de fonctionnement de la nouvelle chaufferie biomasse. Grâce à cela, nous avons une mixité énergétique vraiment remarquable, de plus de 96 %. Elle est complétée par le gaz à hauteur de moins de 3 % et par la cogénération à hauteur de moins de 1 %. L'objectif contractuel de taux d'énergie renouvelable était de 85 % la première année et 90 % les années suivantes. Nous pouvons donc remarquer que nous sommes bien au-delà. Les ventes de chaleur ont augmenté de 3,36 % par rapport à 2023, ce qui s'explique par la rigueur climatique, avec un prix moyen de la chaleur passé à 106 euros HT du mégawattheure, en baisse de 10 % par rapport à 2023 grâce à la mixité énergétique que j'évoquais.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'activité 2024 relatif à l'exploitation du réseau de chaleur par la société SOCCRAM, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville à cette société.

M. le Maire : *Merci pour ces éléments. Je tire surtout de ce rapport que l'investissement effectué dans le cadre de notre Délégation de Service Public d'une nouvelle chaufferie biomasse a porté ses fruits d'abord d'un point de vue environnemental, mais aussi également par rapport au prix moyen qui a baissé de 10 %. Le but était évidemment de quitter les énergies fossiles le plus possible, et parallèlement, de maîtriser les prix pour l'ensemble des consommateurs de nos chaufferies, comme vous l'avez sur la slide, sachant que les plus importants sont l'hôpital Pasteur, l'hôpital Saint-Ylie, Grand Dole Habitat et son parc de logements. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Merci. C'est une prise d'acte.*

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activité 2024 relatif à l'exploitation du réseau de chaleur par la société SOCCRAM, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville à cette société.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 4. La parole est à Catherine NONNOTTE-BOUTON.*

RAPPORT N° 04 : COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ 2024 – CONCESSIONS AVEC LA SPL GRAND DOLE DÉVELOPPEMENT 39

DCM-2025-018

Mme NONNOTTE-BOUTON : *Merci, Monsieur le Maire. La Ville a confié à la Société Publique Locale Grand Dole Développement 39 (G2D39) plusieurs contrats de concession. Ces concessions incluent la gestion du bâtiment 25 Grande Rue et 9 rue Sombardier, la réhabilitation/extension de la Cuisine Centrale et la réalisation d'un bâtiment d'accueil provisoire pour une halte-garderie et la concession de services Cœur de Ville. Chaque année, la SPL (Société Publique Locale) doit produire un compte rendu annuel d'activité pour ces concessions. Ce rapport permet à l'autorité délégante d'évaluer les conditions d'exécution des services publics.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de prendre acte du compte rendu annuel d'activité 2024 des concessions confiées à la SPL Grand Dole Développement 39.

M. le Maire : *Merci pour ce rapport. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vous rappelle que ce sont les commerces rachetés entre autres pour redynamiser le centre-ville et d'autres espaces comme la Cuisine Centrale ou encore la halte-garderie L'Île Enchantée et les bâtiments de la MJC (Maison de la Jeunesse et de la Culture).*

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu annuel d'activité 2024 des concessions confiées à la SPL Grand Dole Développement 39.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 5. La parole est à Alexandre DOUZENEL.*

RAPPORT N° 05 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2024 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA COMMANDERIE

DCM-2025-019

M. DOUZENEL : *Merci, Monsieur le Maire. Le Conseil Municipal a confié un contrat de Délégation de Service Public à la SPL Hello Dole pour la gestion de La Commanderie pour une durée de trois ans. Le présent rapport expose les activités liées à la gestion et l'exploitation de La Commanderie sur l'année 2024. Nous pouvons citer trois chiffres clés de ce rapport. Ce sont 65 138 visiteurs accueillis, soit une hausse de 19,72 % en comparaison avec 2023, 76 manifestations, soit une hausse de 28,81 %, 433 457 euros de chiffre d'affaires pour la salle de La Commanderie.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'activité 2024, relatif à la gestion et l'exploitation de La Commanderie par la SPL Hello Dole, dans le cadre de la Délégation de Service Public qui lui a été confiée par la Ville de Dole.

M. le Maire : *Merci pour ces éléments. J'indiquerai plusieurs éléments concernant La Commanderie. D'abord, il y a une progression de nos recettes par la commercialisation importante, puisqu'il y a eu beaucoup de spectacles et une activité importante, mais en face, nous avons aussi des charges beaucoup plus importantes. Par conséquent, si nous avons pu avoir ces recettes supplémentaires, elles ont essentiellement couvert les dépenses en face, ce qui nous permet d'avoir une situation à l'équilibre sur La Commanderie.*

Je rappelle aussi — ce n'est pas nouveau, mais je fais toujours de la pédagogie sur le sujet — que c'était le cas aussi du temps où La Commanderie était gérée par un budget annexe et non par la Société Publique Locale, que la collectivité apporte une contribution importante qui, sur l'année 2024, devait être de 250 000 euros si je ne me trompe pas, indépendamment de l'autre dotation pour travaux. Elle sera un peu plus élevée dans le budget 2025 que nous avons voté pour couvrir ces augmentations de charges. Il faut toujours bien comprendre que l'activité d'une salle comme La Commanderie, mais comme le sont aussi Dolexpo et un certain nombre d'équipements publics, est certes comptablement à l'équilibre, mais avec une dotation importante de la collectivité. Cela reste donc des équipements qui coûtent de l'argent, comme bien d'autres.

Mais la fiscalité est bien évidemment aussi là pour financer des équipements de service public. C'est évidemment toute la logique de la contribution des uns et des autres. Lorsque je dis « contribution des uns et des autres », je rappelle tout de même qu'aujourd'hui, sur une ville comme Dole, la moitié des habitants ne contribue plus à l'effort local de par la suppression de la taxe d'habitation, puisque seuls les propriétaires fonciers contribuent aux charges de la collectivité. Voilà pour La Commanderie. Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas. C'est une prise d'acte.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activité 2024 relatif à la gestion et l'exploitation de La Commanderie par la SPL Hello Dole, dans le cadre de la Délégation de Service Public qui lui a été confiée par la Ville de Dole.

M. le Maire : *Nous passons au rapport suivant. Nous passons l'ensemble des rapports d'activité 2024 sur les équipements pour lesquels nous avons mis en place une DSP avec une entité. La parole est à Isabelle MANGIN.*

RAPPORT N° 06 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2024 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CREMATORIUM

DCM-2025-020

Mme MANGIN : *Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. La gestion du crématorium de Dole a été confiée à la Société TANIER (devenue FUNECAP EST) par une Délégation de Service Public effective depuis le 19 avril 2012 pour une durée de 30 ans.*

Quelques chiffres clés pour 2024 :

- *le taux de crémation en Bourgogne Franche-Comté s'élève à 51,7 % ;*
- *le nombre de crémations sur Dole en 2024 est de 747, contre 730 en 2023 ;*
- *le chiffre d'affaires est de 551 269 euros, en hausse de 1,1 % par rapport à 2023 ;*
- *le tarif de la crémation s'élève à 926,31 euros (tarifs identiques applicables depuis le 1^{er} juillet 2023) ;*
- *la redevance versée par le délégataire à la Ville s'élève à 30 493 euros.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'activité 2024 relatif à la gestion du crématorium par FUNECAP EST, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Dole à cette entreprise.

Merci.

M. le Maire : *Merci pour ce rapport d'activité. Vous l'avez compris, la crémation est devenue majoritaire en Bourgogne-Franche-Comté, avec 51,7 %, contre 44,9 % au niveau national. Nous nous inscrivons également dans cette lignée pour le crématorium de Dole. Nous avons des relations correctes avec FUNECAP. Nous sommes intervenus une ou deux fois sur des différentes plaintes et autres liées à l'environnement extérieur au crématorium. Cet équipement est une belle réussite, mais j'ai un regret très important quant à sa localisation. Nous ne cessons d'avoir des problèmes de stationnement dans le secteur, avec de nombreux riverains qui se plaignent. C'est tout de même très compliqué. Certes, il y a la phase de travaux de Grand Dole Habitat, mais le parking est conservé. Toutefois, je répète qu'il y a un parking qui est ce qu'il est, qui est parfois loin d'être vide, qui est très partiellement occupé lorsqu'il y a des cérémonies. J'invite vraiment les gens à faire quelques mètres supplémentaires, à ne pas essayer de rentrer dans le cimetière en voiture et à essayer de se garer sur le parking. Nous avons fait ce qu'il fallait pour joindre le parking directement au cimetière en cassant un morceau de mur. C'est très pratique.*

Je rappelle donc ces aménagements, et dans le cadre de l'aménagement de Grand Dole Habitat dans le secteur d'habitation pour le foyer d'ETAPES (Établissement Public Éducatif Et Social), nous matérialiserons le parking plus précisément. Nous sommes aussi en train de faire quelques aménagements supplémentaires dans le secteur de la rue des Nouvelles. Nous faisons ce que nous pouvons, mais il arrive un moment où c'est compliqué. C'est dommage que le parking n'ait pas été prévu avec l'équipement à l'époque.

Y a-t-il des questions sur le crématorium et cette Délégation de Service Public ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activité 2024 relatif à la gestion du crématorium par FUNECAP EST, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Dole à cette entreprise.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 7. La parole est encore à Isabelle MANGIN.*

RAPPORT N° 07 : AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

DCM-2025-021

Mme MANGIN : *Par délibération du 13 novembre 2013, un premier avenant a modifié les modalités de déchéance du concessionnaire et de résiliation de la concession. FUNECAP EST demande un second avenant pour transférer le contrat à une société dédiée, La Société du Crématorium de Dole suite à une réorganisation interne du groupe. L'avenant vise également à inclure des clauses assurant l'égalité des usagers et le respect des principes de laïcité et de neutralité du service public.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet d'avenant n° 2 au contrat de Délégation de Service Public pour la construction et la gestion d'un crématorium, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions sur cet avenant ? Je n'en vois pas. Je vais le mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet d'avenant n° 2 au contrat de Délégation de Service Public pour la construction et la gestion d'un crématorium.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 8. La parole est à Blandine CRETIN-MAITENAZ.*

RAPPORT N° 08 : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA COMMANDERIE

DCM-2025-022

Mme CRETIN-MAITENAZ : Merci, Monsieur le Maire. Par délibération du 16 décembre 2024, la Ville a confié une convention de Délégation de Service Public à la SPL Hello Dole pour la gestion de La Commanderie. Suite à divers échanges avec le Commissaire aux Comptes, il convient d'apporter des précisions au contrat initial afin de clarifier la désignation des biens de retour, biens de reprise et biens propres.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention de Délégation de Service Public avec la SPL Hello Dole, visant à modifier les articles 4, 20.1, 20.2, 20.3, 22.1 et 22.3, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur cet avenant pour La Commanderie ? Je n'en vois pas. L'ensemble des administrateurs de la Ville et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ne prennent pas part au vote de ce rapport. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 8 non-participations au vote, approuve le projet d'avenant n° 1 à la convention de Délégation de Service Public avec la SPL Hello Dole, visant à modifier les articles 4, 20.1, 20.2, 20.3, 22.1 et 22.3.

M. le Maire : Nous passons maintenant à une part importante de notre Conseil Municipal.

RAPPORT N° 09 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DES BUDGETS REGIS PAR LA NORME COMPTABLE M57 ET M4

DCM-2025-023

Une présentation est projetée en séance.

M. le Maire : Le Compte Financier Unique (CFU) correspond à ce que l'on appelait auparavant le compte administratif, c'est-à-dire le résultat des comptes de gestion de l'année dernière 2024. Jean-Pascal FICHÈRE vous présentera dans un instant un peu plus le détail. Je vais essentiellement donner un certain nombre d'éléments de synthèse et de grandes lignes de ce CFU.

Auparavant, nous avions le compte administratif et le compte de gestion. Tout cela a été fondé au sein d'un seul et même document appelé le Compte Financier dit « Unique », puisqu'il rassemble les deux anciens documents que sont le compte de gestion de la Trésorerie et le compte administratif de la Collectivité. À cet effet, il fait état de l'exécution du budget 2024 voté en décembre 2023. À l'époque, nous avons fixé un certain nombre d'éléments pour le budget 2024 et son exécution, notamment :

- de poursuivre les investissements pour la collectivité, sujet sur lequel je reviendrai ;
- de maîtriser nos dépenses de fonctionnement qui restent toujours un item sur lequel nous sommes extrêmement mobilisés pour maîtriser ces dépenses de fonctionnement ;
- de confirmer la volonté de stabilité de la fiscalité locale, entre autres de la fixation des taux décidée comme étant restante au même niveau, donc pas d'évolution de la fiscalité ;
- une baisse qui a commencé il y a un peu plus de deux ans et demi, presque trois ans, de l'endettement de la Ville.

Voilà quelques éléments importants du budget 2023. Ces résultats sont importants pour la collectivité concernant la rigueur de la gestion financière et comptable de la ville. Nous présentons ce soir un résultat excédentaire de 200 000 euros, résultat qui n'est pas extrêmement important, mais qui n'est pas négatif non plus. L'encours de la dette s'établit cette fois-ci à 37,3 millions d'euros, soit un désendettement d'un peu plus de 2,5 millions d'euros sur les trois derniers exercices, ce qui constitue un élément important, l'endettement de la ville ayant pu atteindre un pic de 40,3 millions d'euros en 2013. Nous en sommes aujourd'hui à 37,3, soit une baisse qui n'est pas extrêmement importante, qui reste mesurée, mais cela fait maintenant bien des années que la dette n'était pas descendue à ce niveau. Il nous faut continuer progressivement ce désendettement.

Notre capacité de désendettement justement, indicateur relativement bien suivi, s'établit à 8 années alors que, pour rappel, les seuils prudeniels sont aux alentours de 12 années.

Concernant les dépenses de fonctionnement que j'ai évoquées tout à l'heure comme étant maîtrisées, elles sont maîtrisées dans ce que l'on peut maîtriser, c'est-à-dire là où nous avons la possibilité d'éviter des dépenses supplémentaires importantes, parce que les dépenses de fonctionnement subissent des

éléments extérieurs et qui s'imposent à nous, notamment le contexte inflationniste dans de très nombreux contrats, de très nombreuses matières premières, par exemple sur les services techniques, les fournitures dans différentes écoles et autres. Tout cela a augmenté.

C'est aussi la question de l'évolution de la masse salariale, c'est-à-dire de nos salariés. Comme vous le savez, en 2023 comme en 2024, nous avons dû assumer une charge nouvelle de 170 000 euros supplémentaires en année pleine, auxquels s'ajoutent 140 000 euros de majoration du point d'indice, soit une évolution de 310 000 euros supplémentaires à inscrire. À cela se sont ajoutées les évolutions de carrière habituelles pour 90 000 euros, ce que l'on appelle le GVT (Glissement Vieillesse Technicité). Nous avons également fait cinq recrutements pour 175 000 euros, dont deux agents d'entretien de nos cimetières, parce que, avec la disparition des produits phytosanitaires, nous avons eu une augmentation très forte des mauvaises herbes dans les cimetières, ce qui n'a pas manqué de provoquer un certain émoi des Doloises et des Dolois sur le manque d'entretien de nos cimetières. Nous ne pouvons donc guère faire autrement que de prendre du personnel supplémentaire, mais ceci a un coût.

Nous avons l'augmentation des intérêts d'emprunt, les taux ayant augmenté, ce qui a provoqué 244 000 euros supplémentaires, et je ne parle pas du coût des contrats d'assurance dans ce budget et concernant ces charges. Heureusement, nous parvenons toujours à maîtriser au mieux nos charges d'énergie. Le plan d'économie d'énergie est toujours actif et utile pour la collectivité. Nous estimions qu'en décembre 2023, nous aurions un poste d'énergie à 2,1 millions d'euros. Il aura été au final de 1,9 million d'euros, soit 200 000 euros de moins, ce qui était très utile pour notre budget. Malgré notre volonté de ne pas créer de dépense supplémentaire, il a bien fallu assumer l'ensemble des charges qui sont arrivées en plus et que je vous évoque. Tout cela provoque au final une baisse de notre épargne brute (autofinancement), ce qui signifie que nous pouvons moins réinvestir. C'est tout de même une donnée importante que nous avons évidemment bien identifiée.

Pour combler cette baisse d'épargne, nous aurions pu augmenter les impôts, c'est-à-dire les taux, ce que nous avons refusé. Il y avait déjà assez de l'augmentation des bases que les Dolois propriétaires devaient subir, augmentation décidée par l'État. Face à cette situation de baisse de l'autofinancement, j'avais annoncé en décembre 2024 pour ce budget qu'il fallait que l'on poursuive la baisse de notre endettement, puisque nous dégagions moins de marge d'autofinancement. J'ai donc annoncé dès le mois de décembre dernier que les années à venir comporteraient moins d'investissement pour la collectivité que les années précédentes. Beaucoup a été fait, chacun le sait, mais c'est comme tout, il y a des moments où il faut aussi réduire ces investissements, parce que la collectivité, par toutes ces charges nouvelles qui nous sont imposées, a moins de possibilités d'investir qu'auparavant.

En 2024, sur les investissements, nous avons établi la renaturation et la requalification de l'avenue de Northwich. J'ai d'ailleurs beaucoup de points de réussite et de félicitations sur ce dossier. Mais je l'ai dit aussi, la rénovation de cette rue est particulièrement bien réussie, mais pour autant, elle a coûté très cher, et encore, c'était la version la plus économe que nous avons prise parmi les deux ou trois versions possibles, ce que nous ne pouvons pas faire partout. Nous avons également les travaux des abords du Multiplexe, le passage en LED de l'éclairage public qui permet aussi de maîtriser nos charges et qui se poursuit, puisque nous avons dit que nous le faisons sur plusieurs années. Je n'oublie pas non plus les travaux de rénovation, de reconstruction de quatre écoles sur la ville. L'année 2024 a donc été particulièrement importante en investissement, que ce soit pour la ville ou via la Société Publique Locale.

Ce sont aussi des investissements qui permettent d'améliorer notre empreinte carbone, de baisser nos consommations énergétiques et de réduire notre CO₂. Ce sont donc des investissements vertueux sur des bâtiments. Je n'oublie pas non plus une partie de la toiture de la Visitation, les travaux effectués sur le Musée des Beaux-Arts, le pont des Pêcheurs et les études du parc urbain qui seront supportées financièrement cette année 2025 et 2026 pour les deux budgets 25 et 26. Nous avons également quelques travaux sur la Collégiale Notre-Dame qui se poursuivront pendant plusieurs années, mais vous savez qu'il y a toujours des choses à entretenir de ce point de vue.

Au final, nos dépenses de fonctionnement que j'ai évoquées tout à l'heure augmentent de 5 %. Cela reste contenu, mais, comme vous l'aurez compris, il y a beaucoup de charges supplémentaires. Ce sont un peu plus de 30 millions d'euros de recettes de fonctionnement pour 27,9 millions d'euros de dépenses. Les recettes ont augmenté de 4,9 pour des charges qui augmentent de 5,3. Vous avez également 12 millions d'euros pour les dépenses d'investissement, dont 6,7 millions d'euros pour les dépenses d'équipement. Tout cela nous donne une épargne brute, ce qu'il est important à vérifier, qui s'établit à un peu plus de 4,6 millions d'euros, en baisse de 700 000 euros par rapport à l'année précédente.

Voilà les quelques éléments concernant ce compte financier 2024. Je laisse la parole à Jean-Pascal FICHÈRE qui va rentrer dans un certain nombre de détails et sur les grands équilibres.

M. FICHÈRE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais vous présenter ce Compte Financier Unique. Comme Monsieur le Maire l'a rappelé, il fait la synthèse de l'ancien compte administratif et de l'ancien compte de gestion.

Le résultat 2024 : un excédent de +199 000 euros

Voilà une synthèse assez visuelle. Vous avez en fonctionnement les recettes pour 30 102 000 euros, les dépenses pour 27 867 000 euros, ce qui permet de dégager un excédent de 2 235 000 euros pour l'année 2024. Comme nous avons des excédents de 2023 à hauteur de 780 000 euros, cela nous fait un résultat de clôture constitué de la somme des deux à hauteur de 3 015 000 euros.

Les investissements sont plus aléatoires, car les recettes et les dépenses sont moins linéaires qu'en fonctionnement. Nous avons ainsi des recettes de fonctionnement pour 2024 à hauteur de 12 825 000 euros et des dépenses à hauteur de 11 794 000 euros, soit un excédent de 1 031 000 euros. Nous avons un déficit antérieur de 3 115 000 euros en investissement et des restes à réaliser de 732 000 euros. Nous avons ainsi un résultat de clôture de -2 816 000 euros en matière d'investissement. Vous voyez que le résultat de gestion (total des deux postes fonctionnement et investissement) se dégage à +199 000 euros, montant positif.

Synthèse et résumé du budget réalisé en 2024

➤ En fonctionnement

Il y a quelques chiffres que nous pouvons rappeler ici. Nous ne voulons pas trop rentrer dans le détail, mais rappelons que les recettes de fonctionnement s'inscrivent à hauteur de 29 357 000 euros, soit +4,9 %. Elles résultent notamment de l'augmentation des recettes fiscales suite à la valorisation des bases. Vous savez que nous avons deux fonctions qui font que nous recettes fiscales augmentent. Il y a d'une part l'augmentation des bases et d'autre part l'augmentation des physiques, c'est-à-dire que les constructions neuves rentrent dans le champ d'application de la taxe foncière. Nous avons donc ces deux phénomènes, ce qui fait qu'au total, nous avons une croissance de 3,9 %.

Nous avons cette année une valorisation de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) liée notamment à la DSU (Dotation Sociale d'Urbanisme), ce qui nous fait 428 000 euros de plus cette année. Nous avons eu également des cessions qui nous ont permis de gonfler nos comptes de recettes et qui ont concerné Omnia Rex (365 000 euros), le Béguinages (260 000 euros), les logements de l'immeuble Bailly (175 000 euros), SEDIA (116 000 euros) et Bourgeois (87 000 euros).

Les dépenses réelles de fonctionnement s'inscrivent à hauteur de 23 710 000 euros en augmentation de 5,3 %. Elles résultent notamment de l'augmentation du chapitre des frais généraux à hauteur de 6 761 000 euros, soit une augmentation de 412 000 euros, avec des plus et des moins, avec des frais liés à l'énergie en réduction de 271 000 euros. Nous verrons que d'autres frais généraux ont augmenté de manière significative. La masse salariale évolue de 4,7 % et les charges de gestion courante sont stables à hauteur de 2 770 000 euros. Les intérêts de la dette sont à 1 173 000 euros, en augmentation de 244 000 euros, augmentation liée principalement aux taux d'intérêt pour une partie en part variable et qui ont augmenté dans le courant de l'année 2024.

➤ En investissement

Nous verrons les détails des dépenses, mais elles s'inscrivent à hauteur de 10 759 000 euros. Elles sont composées d'une part, du remboursement de la dette à hauteur de 3 931 000 euros et d'autre part, des dépenses d'équipement, dont le maire vient d'évoquer les grandes lignes, à hauteur de 6 648 000 euros. Le financement des investissements se fait à travers d'un côté, le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), la taxe d'aménagement pour 1 505 000 euros, et de l'autre, des subventions que nous avons pu encaisser et des résultats reportés pour 2 741 000 euros. De plus, nous avons mis en place un emprunt pour 2,5 millions d'euros en 2024.

Voilà pour les grandes lignes.

Détail du budget en fonctionnement par secteur

Vous avez le détail du budget par pôle, ces pôles correspondant aux fonctions de la collectivité. Je ne les reprends pas, mais vous voyez en bas que vous avez un excédent net de 2 235 000 euros en 2024 contre 3 521 000 euros en 2023, ce qui vient d'être évoqué.

➤ *Finances-Fiscalité-Dotations*

Vous avez ensuite un focus sur les finances, puisque c'est le poste le plus important qui explique toutes nos recettes. Nous avons 24 273 000 euros en produit net pour 2024 qui viennent notamment :

- de la fiscalité locale pour 11 863 000 euros (fiscalité avec l'augmentation des bases qui vient d'être signalée) ;*
- des attributions de compensation reversées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (fiscalité collectée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et reversée aux collectivités, dont la Ville de Dole) pour 3 876 000 euros, soit pratiquement le même montant que la ligne précédente ;*
- de la fiscalité indirecte pour 1 507 000 euros, en légère baisse par rapport à 2023 à cause des droits de mutation qui ont légèrement baissé ;*
- de la DGF en augmentation.*

Je passe le reste sous silence, mais cela nous fait un produit net de 24 273 000 euros. Voilà pour les recettes financières. Nous venons d'évoquer les grands postes. Je passe donc rapidement sur la slide, sachant que les structures de recettes sont les mêmes qu'en 2023.

➤ *Administration générale*

Nous avons 2 525 000 euros en net cette année, contre 2 451 000 euros en 2023. Vous verrez que pratiquement tous les pôles sont très similaires d'une année sur l'autre. Ce pôle concerne le fonctionnement du cabinet, la communication, les assemblées, les affaires juridiques, la performance et le pilotage, etc. Ces masses sont reconduites quasiment d'une année sur l'autre.

➤ *Moyens et ressources*

Nous avons 2 315 000 euros en net. Cela concerne l'ensemble du fonctionnement des ressources humaines hormis les salaires qui sont pris en compte par ailleurs, les indemnités des élus, l'informatique, les moyens généraux et la commande publique. Vous voyez que là aussi, nous sommes sur des ordres de grandeur relativement similaires, sachant que la masse salariale explique la variation la plus importante de ce poste.

➤ *Actions sociales*

Nous avons 1 007 000 euros en net. Elles sont constituées essentiellement des subventions aux associations du secteur social qui sont quasiment reconduites. Il y a également le fonctionnement du centre social Olympe de Gougues, ainsi que la subvention au CCAS (Centre Communal d'Action Social). Hors masse salariale, le budget est en baisse du fait du fonctionnement du CCAS. Cela dépend notamment des aléas des budgets annexes dont nous tenons compte lorsque nous faisons notre budget principal.

➤ *Actions éducatives*

Nous avons 2 711 000 euros en 2024 contre 2 686 000 euros en 2023. Là encore, vous voyez que c'est quasiment une reconduction, sachant que l'augmentation que nous pouvons noter vient surtout du MPPE (Marché de Partenariat de Performance Énergétique), marché public mis en place pour les écoles. Les MPPE ont été mis en place à partir du 1^{er} septembre 2024. Nous avons donc quatre mois de fonctionnement, ce qui explique les 178 000 euros d'augmentation. Bien sûr, nous aurons un peu plus en 2025, conformément aux prévisions qui ont été faites. Pour les autres postes, c'est une reconduction, sachant que dans la petite enfance, nous avons la Caisse d'Allocations Familiales et la participation des familles qui contribuent à l'équilibre de ce budget.

➤ *Sports*

Le budget est là aussi très stable à hauteur de 805 000 euros en 2024, contre 716 000 euros en 2023, la variation étant liée essentiellement là encore à la masse salariale.

➤ *Actions culturelles*

Elles sont à hauteur de 2 444 000 euros, contre 2 189 000 euros l'année précédente. Elles regroupent la contribution à La Commanderie avec un effort particulier fait en 2024, comme cela a été rappelé notamment pour financer du matériel à La Commanderie. C'est le fonctionnement aussi du Musée des Beaux-Arts, de l'École des Beaux-Arts, de la musique municipale et de la vie associative. Hors masse salariale, le budget est en augmentation du fait de la contribution pour des travaux à hauteur de 150 000 euros qui ont été évoqués tout à l'heure, de l'événementiel sur Cirques et Fanfares et le concert de rentrée doté à hauteur d'une augmentation de 61 000 euros.

➤ *Aménagement et attractivité du territoire*

La plupart des fonctions appartiennent à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. C'est pour cette raison que les montants sont relativement modestes. Restent dans ce budget le soutien aux actions Cœur de Ville et les dépenses relatives au droit des sols et foncier. Hors masse salariale, nous sommes sur un budget qui varie de 18 000 euros, ce qui est assez modeste.

➤ *Services techniques*

Ils sont à hauteur de 6 561 000 euros en 2024, contre 6 401 000 euros en 2023. Là aussi, c'est pratiquement une reconduction, sachant qu'il y a eu des ajustements importants sur les espaces verts et la propreté, notamment à cause des déchets verts facturés par le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères). Dans la mesure où nous avons eu une année très riche en déchets verts, il a fallu financer les ramassages. Le garage a subi une augmentation du fait du coût des carburants. Quant à l'énergie, elle est en baisse du fait du plan d'économies d'énergies évoqué précédemment.

La masse salariale

Tout confondu, nous avons un total net de 12 856 000 euros contre 12 276 000 euros l'année précédente, soit une augmentation de 580 000 euros. Cette augmentation vient d'incidences dues :

- aux évolutions réglementaires pour 170 000 euros (décisions de 2023 subies en année pleine au niveau financier) ;*
- au GVT pour 95 000 euros ;*
- à l'attribution des 5 points d'indice majoré en 2024 pour 140 000 euros ;*
- aux créations de postes pour 175 000 euros supplémentaires.*

Évolution de l'épargne brute

L'épargne brute est en tassement, comme cela a été rappelé par le maire, à hauteur de 4 636 000 euros, contre 5 381 000 euros l'année précédente, soit un tassement de 744 000 euros par rapport à 2023.

Détail des dépenses d'équipement

Le total des dépenses réelles d'équipement 2024 est à hauteur de 6 752 000 euros, avec des ressources qui viennent des subventions perçues pour 1 274 000 euros. Vous avez sous les yeux la liste par grande structure. Je vais peut-être prendre la liste qui suit, qui rappelle les dépenses par thème, par action. Je ne vais pas vous refaire toute la liste, mais bien évidemment, vous retrouvez :

- l'avenue de Northwich pour 580 000 euros ;*
- la voirie hors avenue de Northwich pour un total de 1 643 000 euros ;*
- l'éclairage public avec tous les efforts qui sont faits notamment pour le mettre en LED pour 260 000 euros ;*
- du matériel et des travaux dans les écoles pour 432 000 euros ;*
- le pont des Pêcheurs qui a été aussi un événement significatif, pour 312 000 euros ;*
- différentes dépenses à peu près récurrentes d'une année sur l'autre en fonction de la taille de notre collectivité.*

Le financement des investissements 2024

En synthèse de tout cela, vous voyez que nous avons des recettes brutes à hauteur de 28 346 000 euros, des charges à hauteur de 23 710 000 euros, soit une épargne brute de 4 636 000 euros. Le remboursement en capital de la dette est de 3 818 000 euros. Nous dégageons ainsi une épargne nette de 818 000 euros avant la prise en compte des autres recettes courantes d'investissement qui permettent de financer notre section d'investissement. Nous avons donc eu 1 683 000 euros entre le FCTVA, les amendes de police et la taxe d'aménagement, d'où un autofinancement net pour notre section d'investissement à hauteur de 2,5 millions d'euros. Voilà pour l'autofinancement net récurrent.

S'ajoutent les recettes exceptionnelles dont les cessions pour 1 011 000 euros. D'où un autofinancement net de l'année pour 3 512 000 euros. Malgré un tassement significatif de notre épargne brute, nous avons tout de même un autofinancement net pratiquement au même niveau qu'en 2023, à hauteur de 3,5 millions d'euros. Nous avons dépensé 6 752 000 euros, des subventions pour 1,2 million d'euros et nous avons mis en place un emprunt de 2,5 millions d'euros, le delta correspondant à la variation de fonds de roulement de quelques centaines de milliers d'euros.

Évolution de la dette au 31 décembre 2024

Vous avez ensuite un focus sur l'endettement. Cela a été aussi rappelé par le maire. Nous sommes tombés à 37 322 000 euros en 2024, avec une durée de remboursement de 8,1 années. Nous sommes donc sur des taux assez modestes et bienheureux. Cela étant, nous restons tout de même sur un niveau relativement élevé, mais tout à fait acceptable compte tenu de nos capacités.

Le budget annexe Stationnement

Nous vous avons fait un focus sur le budget annexe Stationnement. Il n'y a pas grand-chose à dire. Nous avons des dépenses de fonctionnement pour 76 000 euros, des recettes pour 143 000 euros. D'où un résultat de 67 000 euros. S'ajoute un excédent reporté de 117 000 euros, ce qui donne un résultat de clôture en fonctionnement de 184 000 euros. Nous avons engagé cette année quelques dépenses d'investissement sur les parkings à hauteur de 191 000 euros. Nous avons eu des recettes d'investissement à hauteur de 133 000 euros. D'où un résultat de -47 000 euros. Compte tenu de tout cela, nous avons un résultat de clôture en investissement à hauteur de 66 000 euros. C'est donc un petit budget.

Voilà rapidement décrit tout ce Compte Financier Unique. Nous nous tenons à votre disposition pour répondre aux questions.

M. le Maire : Merci pour cette présentation. Y a-t-il des observations sur ce CFU ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Lors du vote du budget en décembre 2024, nous alertions sur la diminution de la capacité d'épargne préjudiciable pour porter les projets pour le budget primitif de 2025. Monsieur le Maire, vous écartiez nos doutes en déclarant que la capacité d'autofinancement diminuait, parce que les dépenses progressaient plus vite que les recettes qui n'augmentaient pas aussi rapidement, le choix ayant été fait de ne pas augmenter les impôts. Vous avez d'ailleurs rappelé ce soir ce choix et je peux vous rejoindre d'une certaine manière. Je rappelle que de nombreux propriétaires disposent de revenus modestes et il est important également de se préoccuper d'eux. En décembre, il était suggéré d'établir une comparaison entre le budget primitif et le compte financier unique. Ce conseil a été entendu. Cette comparaison entre le budget de 2024 et le compte financier unique examiné laisse apparaître que la capacité d'autofinancement nette et brute du CFU est moins élevée que les capacités dans le budget primitif.

Dans la même logique comparative, la capacité de désendettement passe de 7,7 années à 8,1 années dans le compte financier unique. Pourtant, comme cela a été rappelé, nos recettes de fonctionnement sont en augmentation avec les cessions qui s'élèvent à 1 011 000 euros, la fiscalité avec l'augmentation des bases et des dotations. Les budgets futurs ne pourront pas toujours reposer sur les cessions de biens communaux et dotations. Lorsque de nouveaux besoins d'investissement se présenteront, devrons-nous recourir à l'emprunt ou augmenter le taux d'imposition de la taxe foncière pour ces investissements ?

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur DRUET.

M. DRUET : Tout d'abord, vous l'avez dit dans vos propos introductifs, ce CFU pour l'exercice 2024 est le bilan des actions financières que vous avez menées pendant l'exercice 2024. C'est la réalisation concrète de la présentation du budget primitif 2024 que vous nous avez présenté en décembre 2023. J'ai noté que dans l'ensemble, ce CFU respecte les grandes lignes que vous nous aviez exposées lors de cette présentation du budget primitif. Vous les avez énoncées dans vos propos introductifs, je ne vais pas revenir dessus. Tout comme mon collègue, l'exécution de la capacité de désendettement m'interroge. Elle est en hausse par rapport au CFU 2023, ce qui a été rappelé. Elle était de 7,2 années au 31 décembre 2023, contre 8,1 années au 31 décembre 2024.

Vous l'avez dit aussi et c'est vrai, nous sommes loin du seuil prudentiel de 12 ans, mais il y a aussi les 10 années auxquelles il faut faire attention. Nous avons pris une augmentation d'un an sur une année. Vous avez dit qu'il faudra revoir la façon de faire les budgets, notamment en termes d'investissement. J'appelle aussi à la prudence au niveau de cet indicateur important sur la santé financière de notre commune. Je pense donc qu'il faut aussi prendre en considération cet indicateur. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vais donc vous apporter des réponses à vos interrogations. La première était celle de Monsieur BOUTELOUP concernant les investissements futurs, emprunt ou impôt. La question est un peu plus complexe que cela, parce que nous ne finançons pas nos investissements uniquement avec les emprunts. Je rappelle que plus nous dégagerons de capacité d'autofinancement, plus nous pourrons payer nos investissements avec cela. Cela veut dire qu'il faut que nous continuions à maîtriser nos charges de fonctionnement de manière à pouvoir dégager le plus de capacité d'autofinancement, et ainsi pouvoir réinvestir.

À cela, bien évidemment, s'ajoute le fait qu'il y aura toujours de l'emprunt, ce qui est normal. Je rappelle tout de même que sur la question de l'emprunt, nous avons démontré justement que nous empruntions jusqu'à maintenant à peu près entre 3,5 et 4 millions d'euros par an et nous sommes descendus à 2,5 millions d'euros l'année dernière. Nous empruntons donc déjà un peu moins justement pour pouvoir établir ce désendettement. Cela dit, concernant les questions de fiscalité, moins on y touche, mieux c'est dans le sens où il y a déjà des contributions sur les bases fiscales évoquées. Je l'ai indiqué tout à l'heure, puisqu'il y a déjà cette contribution apportée par la population.

Concernant la capacité de désendettement, oui, elle est de 8 années. Je vous invite à relire d'ailleurs les dossiers qui seront présentés en Conseil Communautaire de jeudi, puisqu'il y a le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui a étudié la situation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il est rappelé textuellement qu'une capacité d'autofinancement égale ou inférieure à 8 années est synonyme d'une gestion satisfaisante. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Chambre Régionale des Comptes. Il faut donc effectivement être attentif au sujet. Le président FICHÈRE me rappelle une chose et j'ai bien ce ratio en tête. Sachez que si nous remontons il y a un certain nombre d'années, puisque la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est aussi en examen de la Chambre Régionale des Comptes actuellement, nous ne l'avons pas été depuis 2014, puis avant 2009. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole l'a été deux fois et nous ne l'avons absolument pas été depuis un bon moment.

Cela nous permet aussi de faire le point sur l'évolution des finances de la collectivité et c'est vrai que lorsque l'on reprend un certain nombre d'indicateurs sur notre capacité de désendettement justement, nous avons tout de même des indicateurs bien meilleurs maintenant qu'ils ne l'étaient il y a 10 ou 15 ans. Par exemple, nous étions sur une capacité de désendettement de 14 années en 2014 et de 12 ans en 2013. Vous voyez que la bonne gestion et la maîtrise de nos charges de fonctionnement depuis des années sont associées aussi — il faut le dire, parce qu'il faut être transparent — à des transferts de charges à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, également parce que des charges intercommunales ont conduit à ce que nos ratios soient meilleurs en capacité de désendettement qu'il y a quelques années.

Y a-t-il d'autres questions ou observations à cet effet ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Monsieur le Maire, vous indiquiez que la capacité de désendettement était plus élevée par le passé. Je peux le comprendre. Elle a été peut-être aussi plus élevée notamment sous la mandature de Jean-Claude WAMBST à cause de besoins en investissement. Je voulais bien en venir à ce sujet lorsque je vous demandais comment nous ferons à un moment donné sans augmenter les impôts. Le sens de ma question était vraiment celui-là, parce que les investissements actuels seront à refaire à un moment donné. Il y aura d'autres besoins, les besoins évoluant. Il s'agit plutôt de voir comment nous ferons à ce moment-là. C'était aussi cela la question que je voulais vous poser.

Par ailleurs, je me permets de vous faire part d'une autre observation. En comparant le budget primitif 2024 et le CFU, pour la section Actions sociales et Santé, on voit une différence concernant les dépenses. En effet, celles initialement prévues étaient à hauteur de 331 000 euros, alors que le compte financier montre ce soir qu'elles sont à hauteur de 293 000 euros engagés. Pourquoi cette différence, alors que l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2023 avec les chiffres de 2020 montre que 19 % de la population vit avec un taux de pauvreté à 60 % ? Cela signifie qu'un cinquième de notre population a un revenu inférieur au revenu médian qui n'est déjà pas très élevé et qui était calculé en 2020 à hauteur de 1 700 euros. J'ai envie de vous demander : qu'est-ce qui justifie cet écart ? Les associations du secteur social ont-elles eu moins de besoins ?

En décembre dernier, vous nous avez interrogés pour savoir quelle serait notre ligne politique. Je peux vous répondre ce soir et je pense que mes collègues seront d'accord pour dire que nos choix ne nous amèneraient certainement pas à diminuer cette ligne de dépense, d'autant plus, et vous l'avez rappelé, que le contexte local actuel pourrait éventuellement amener soit à augmenter la fragilité des personnes existantes, soit à augmenter le nombre de personnes fragiles. C'est le sens de mon intervention. Merci.

M. le Maire : Sur la question fiscale, il appartient à chacun d'imaginer comment il financerait ses investissements. Si vous pensez que la donnée fiscale, parce que vous revenez sur le sujet, est utile à actionner dans le cadre d'une gestion municipale, ce choix peut appartenir à chacun d'entre nous, vous comme nous. En tout cas, vous pouvez constater que nous ne l'avons jamais utilisée. Il n'y a donc pas d'ambiguïté sur le sujet. Comment fera-t-on demain ? Je rappelle que la question du levier fiscal pour financer des investissements n'est pas automatique. Je relisais les rapports de la Chambre Régionale de ces dernières années, et notamment celui de 2009 dans lequel Gilbert BARBIER expliquait que le choix qui avait toujours été fait était d'arriver à investir sans augmenter la pression fiscale par des mesures d'économie et de maîtrise des charges de fonctionnement. C'est ce que nous faisons et nous l'avons démontré ces dernières années, puisque nous avons eu un niveau d'investissement important et des taux de fiscalité qui n'ont pas évolué, mais parce que nous avons maîtrisé nos charges de fonctionnement. Je

crois que c'est aussi un élément très important naturellement. Sinon, nous dépensons moins, nous investissons moins.

Je pense que la Ville de Dole a beaucoup investi ces dernières années et tout le monde est tout à fait capable d'entendre que, maintenant que nous avons investi sur de nombreux éléments pour redonner de la vitalité à la ville, ce que nous avons largement pu faire d'un point de vue immobilier, démographique, y compris en termes d'attractivité et de rayonnement sur le bassin dolois, puisque nous sommes quasiment la seule ville du département qui gagne en population, ces éléments étaient aussi des investissements qui ont été menés pour redonner de la vitalité à la ville, ce que nous avons effectué, me semble-t-il. Mais je l'ai déjà dit, ce n'est pas nouveau, et je l'ai dit au mois de décembre. Nous n'allons pas maintenir un niveau d'investissement important comme celui-ci. L'histoire budgétaire de la ville a toujours été ponctuée de moments d'investissements importants, parce qu'il y avait des besoins importants, et des moments où l'on pouvait digérer ces investissements.

Sur la question sociale, je ne suis pas étonné de votre position. Mais s'il fallait seulement augmenter le budget social pour traiter la question des difficultés sociales de nos concitoyens et pour résoudre la pauvreté, ce serait assez simple, mais cela ne se passe pas ainsi. Il y a quelques années, il y a eu des budgets sociaux probablement plus élevés dans la période de gestion — vous l'avez évoquée — de Jean-Claude WAMBST. Ce n'est pas pour autant que les gens étaient moins pauvres. C'est donc loin d'être le cas, parce que la pauvreté dans notre pays, ce n'est pas la gestion municipale qui peut corriger les difficultés majeures que peuvent subir un certain nombre de nos concitoyens. Elle est là pour améliorer des situations fragiles.

Nonobstant cette analyse et ces éléments, je m'inscris en faux avec l'idée selon laquelle, parce que le budget global d'Actions Sociale Santé baisse, nous aurions baissé nos interventions vis-à-vis des associations. Ce n'est absolument pas le cas. Elles ont eu des dotations similaires pour l'exercice 2024 que nous étudions, comme pour les années précédentes. Il n'y a pas eu d'évolution ni de sobriété ni de coupe budgétaire ni quoi que ce soit. Nous avons simplement mieux maîtrisé nos charges, pas celles de personnel, parce qu'elles augmentent du fait de l'augmentation des salaires sur ce chapitre social et vous pouvez vérifier. En revanche, je pense que notre dotation vis-à-vis notamment de l'équilibre du CCAS, nécessaire à l'exercice des fonctions du CCAS notamment sur le foyer des Paters, était moins importante que les années précédentes. Dans la mesure où il y avait moins de besoins pour le fonctionnement de cette entité, nous avons réduit.

Si l'on commence à dire qu'il y a moins de besoins que les années précédentes, mais que nous maintenons la même dotation, vous aurez les charges de fonctionnement qui augmenteront dans de très nombreux budgets. Dès que l'on a un moindre besoin pour la gestion d'un équipement quel qu'il soit ou d'une politique et que l'on peut faire quelques économies, on évite évidemment de réinscrire des dépenses. Toutefois, sur les interventions sociales, parce que cela s'appelle comme cela, soyez rassurés et vous pourrez vérifier que nous n'avons pas changé notre politique de soutien. Je pense notamment à la question des sans-abris avec COOP'AGIR, à Femmes Debout et sur les violences malheureusement faites aux femmes et bien d'autres interventions que nous faisons. Je vous invite à reprendre la liste des subventions que nous avons octroyées au Conseil Municipal. Il n'y a pas eu de modification de ce point de vue.

Je crois qu'il ne faut pas être obnubilé sur des montants globaux, sur leur baisse qui signifierait que l'intervention municipale serait plus faible. Ce n'est pas si automatique que cela, loin de là. C'est vrai que nous regardons souvent comme cela. On regarde les chiffres, on se dit qu'il y a une baisse et on s'interroge sur les causes de cette baisse. C'est parfois moins évident.

Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Madame JARROT-MERMET, que nous n'avons pas encore entendue.

Mme JARROT-MERMET : Bonsoir. Je vous remercie de me donner la parole. Au départ, j'avais simplement une remarque, et finalement, ce que vous venez de dire comme quoi « la pauvreté, ce n'est pas la gestion municipale qui peut la régler » me fait bondir intérieurement. Il y a tout de même l'exemple de la tarification sociale pour la cantine. Lorsque Jean-Marie SERMIER est arrivé au pouvoir, il a remis la cantine à 4 euros pour tout le monde. Je pense que cette mesure ne permet pas à des familles modestes, voire en difficulté, de subvenir convenablement aux besoins de leurs enfants. Je pense qu'une tarification sociale dans ce domaine pourrait être vraiment une avancée sociale et cela aiderait les familles en difficulté.

M. le Maire : Puis-je vous répondre sur ce point ?

Mme JARROT-MERMET : Oui.

M. le Maire : Merci. Je m'inscris en faux avec cela et je ne comprends pas pourquoi vous avez aussi écrit cela dans vos documents, parce que sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, seules deux communes ont une tarification sociale : la commune de Damparis et la commune de Dole. Sur les 47 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, deux communes ont une tarification dite « sociale ». Ce sont ces deux-là. Cela veut tout de même dire que les 45 autres n'en ont pas, y compris celles de vos amis politiques qui dirigent des communes à l'échelle de l'agglomération. N'hésitez pas à leur soumettre l'idée. Je ne doute pas qu'un certain nombre de communes proches d'ici qui donnent d'ailleurs souvent des leçons à la ville de Dole n'hésiteront pas à mettre en place une tarification sociale du côté de la Vallée des Angès.

Je ne comprends pas ce postulat que vous avez, parce que cette tarification existe en fonction des revenus. Ceci étant, par rapport à ce que vous venez de dire, ceci est une amélioration pour ces familles. Mais faire croire qu'avec une tarification sociale de la cantine, on va sortir les gens de la pauvreté, c'est complètement faux. Je continue de dire que les politiques municipales sociales sont un accompagnement aux moindres difficultés, mais on ne sort pas de la pauvreté par l'intervention municipale sociale. Ce sont des questions beaucoup plus importantes du niveau national, notamment liées à l'insertion, au RSA (Revenu de Solidarité Active) ou à des personnes malheureusement touchées par le chômage.

Je vous en prie, poursuivez.

Mme JARROT-MERMET : Je continue sur ce sujet. Vous parlez d'une tarification sociale qui s'élève à 2,50 euros dans deux communes, Dole et Damparis et on peut les citer. Je n'appelle pas cela une « tarification sociale ». Dans les villes aux alentours, Dijon et Besançon, cela va de 0,70 euro à 7,50 euros. Je m'inscris plutôt dans ce schéma, mais ce n'était pas le sens de ma première intervention au départ. Il y a plus de 15 ans, je payais 5,50 euros alors qu'aujourd'hui, je paierais 4 euros. Je trouve que ce n'est pas normal. Nous sommes en dissonance sur ce sujet et ce n'est pas un problème.

Suite à une remarque de mon collègue Guillaume BOUTELOUP, vous nous avez invités à lire et à relire des documents concernant le Conseil Communautaire. J'ai juste envie de sourire par rapport à cela. Cela fait cinq ans que dans la même semaine, on a le Conseil Municipal et le Conseil Communautaire, avec à chaque fois plus de 2 000 pages d'annexes. Je veux bien, mais ce soir, j'avoue honnêtement que je n'ai pas encore pris connaissance des documents du Conseil Communautaire de jeudi. C'est juste ma remarque.

M. le Maire : Merci. Madame HERRMANN.

Mme HERRMANN : Je n'ai pas grand-chose à ajouter, parce que j'allais réagir de la même façon. Bien évidemment, la Ville ne va pas seule réduire la pauvreté, mais elle peut prendre sa part, faire des choix politiques, et la tarification sociale est un vrai choix politique. Deux tranches, ce n'est pas pareil que six ou sept, et c'est une véritable aide qui peut être apportée aux familles. Nous avons les pieds sur terre, ce n'est pas la Ville seule qui va résoudre tous les problèmes. Elle pourrait juste prendre sa part.

M. le Maire : Merci, Madame HERRMANN, pour cette pondération. Je vous rejoins totalement et c'est ce que je vous ai dit. C'est exactement cela. La collectivité prend une petite part sur les politiques sociales d'amélioration vis-à-vis des personnes touchées. Après, on peut avoir des dissonances sur la question de la tarification sociale et sur ce que c'est, mais je rappelle tout de même que l'immense majorité des communes n'ont pas de tarification sociale. Nous sommes déjà plus avancés sur ce sujet que d'autres.

Je fais un autre rappel, parce que je sais que l'on aime bien pouvoir donner pas forcément ce que l'on n'a pas, mais penser que pas grand-chose n'a un coût. Aujourd'hui, si vous voulez que la nourriture dans nos écoles soit de qualité, elle a un coût important et malheureusement, plus important, parce que cette qualité a augmenté. Si l'on veut pouvoir nourrir nos enfants — et c'est une grande responsabilité de la collectivité, en l'occurrence la Grande Table que préside Madame JEANNET, donc la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour sa compétence —, on est bien obligé aussi d'avoir des aliments qui représentent un coût. Si l'on veut faire du circuit court et faire fonctionner, ceci a un coût aussi très important qui a considérablement augmenté. Je ne parle même pas de la fin des barquettes en plastique et ainsi de suite.

Je rigole un peu, parce que d'une certaine manière, c'était l'argumentaire de Madame Océane CHARRET-GODARD, la vice-présidente à l'époque du Conseil Régional, quand la Région, gérée par vos amis, a augmenté la tarification dans les lycées. Il a donc fallu augmenter les prix. C'était il y a un an ou deux. Il ne faut pas faire croire non plus que cela coûte peu ou pas. Cela coûte encore plus cher qu'avant. Après, il y a des choix politiques et cela dépend de là où l'on met le curseur. C'est peut-être ce qui peut nous différencier. Ne fait-on pas du tout de tarification, ce que font de nombreuses communes, ou fait-on une tarification sociale qui va encore plus loin que ce qui existe aujourd'hui ? Ce sont des différenciations, et Monsieur LEFÈVRE me dit que ce sujet sera aussi de nouveau évoqué quant aux coûts qui augmentent dans nos cantines.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Je voudrais simplement préciser que certaines familles évitent la cantine, parce qu'elle coûte trop chère et ils ne bénéficient donc pas de repas de qualité, comme vous l'avez évoqué. Vous avez raison, des repas de qualité et des circuits courts, cela coûte cher. Néanmoins, comme l'ont abordé mes deux collègues, à ce sujet, on peut très bien avoir une alimentation de qualité, mais certes, elle a un coût et je suis bien d'accord avec vous. Néanmoins, ce coût peut être plus important pour les familles avec de plus hauts revenus et moins important pour les familles avec des revenus plus faibles. Nous ne serons peut-être pas d'accord sur le sujet, ce que je respecte totalement. Néanmoins, voilà notre position.

M. le Maire : Cela existe déjà.

M. BOUTELOUP : Je voudrais ajouter une dernière chose. Vous avez évoqué les hausses d'impôt.

M. le Maire : Non, c'est vous qui les avez évoquées. Vous êtes assez obnubilé par le sujet, mais allez-y.

M. BOUTELOUP : Je vais poursuivre. Nous nous interrogeons et c'est plus pour la suite, pour l'avenir. C'est vraiment dans ce sens que nous nous interrogeons. Comme je vous l'ai dit, je vous rejoins sur le fait que l'on n'augmente pas les taux d'imposition. On ne peut pas dire non plus que je suis favorable à la hausse des taux d'imposition, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Faire croire que plus personne dans cette ville ne touchera un jour aux taux d'imposition, c'est mentir aux gens. Quelle que soit la personne qui dirige la ville un jour ou un autre, les taux ne vont pas être gravés dans le marbre pour 100 ans. Je crois qu'il y a aussi un devoir d'honnêteté et de sincérité avec tout le monde. Quand les taux évolueront-ils ? Je n'en sais rien. Je dis simplement « attention, les bases ont déjà bien augmenté ». Ce qui me pose le plus de questionnement, c'est de se dire qu'aujourd'hui, vous n'avez que la moitié des Dolois qui contribue localement par leur fiscalité. Je crois même que c'est un peu moins de la moitié. C'est dommage, mais au lieu de l'évolution de la question de la taxe d'habitation qui a eu lieu, il eût fallu peut-être simplement une faible contribution pour les personnes les moins aisées, au moins une toute petite contribution, parce qu'il y a aussi le bénéfice des services publics, de tout ce qui est financé par l'impôt, les routes, etc. Voilà philosophiquement comment je vois les choses. Pour la question de la fiscalité à Dole, sur les impôts locaux, je répète que c'est uniquement la moitié de la population.

Monsieur DRUET.

M. DRUET : Je rejoins une partie de votre propos. En termes d'impôts locaux, il ne reste que la taxe foncière aujourd'hui, la taxe d'habitation ayant été supprimée par Monsieur MACRON et son gouvernement. Cela pose débat sur le levier fiscal. Par le passé, on a été obligé d'utiliser ce levier fiscal, parce que les circonstances financières étaient différentes. À un moment donné, il n'y a guère de solution. En termes de levier fiscal, il y a soit la coupe budgétaire, soit la hausse des impôts d'une autre façon. Vous avez dit que plus tard, vous présenterez des budgets avec des investissements moindres, parce qu'il y a des phases dans la vie et vous avez expliqué les raisons à votre façon. Je pense que cette solution peut être discutable, nous pouvons échanger, mais je voulais rappeler que la taxe foncière concerne 50 % des habitants locaux, pas uniquement à Dole. Les habitants la paient et la supportent partout.

La hausse des bases combinée au pouvoir d'achat en baisse n'a pas forcément arrangé le foyer fiscal et surtout le foyer budgétaire des habitants. Ce seront des débats que nous aurons lors des futurs budgets sur comment faire pour avoir une santé financière qui tienne au niveau de notre ville. Mais effectivement, ce serait mentir que de dire que nous ne toucherons pas au levier fiscal, que vous n'y toucherez pas. Mais ce sera un autre débat. Comment faire ? À un moment donné, lorsqu'il y a des investissements à faire, il faut trouver des fonds, des positions, des moyens, et c'est tout le levier politique qui jouera son rôle à ce moment-là. Je vous remercie.

M. le Maire : Tout à fait. Merci à vous. Y a-t-il d'autres questions ? Justine GRUET.

Mme GRUET : Bonjour à toutes et tous. Merci, Monsieur le Maire. Vous évoquez deux possibilités pour dégager des marges de manœuvre. Je crois qu'il en existe une troisième : une meilleure gestion du fonctionnement. À ce titre, je tenais vraiment à saluer la qualité de la gestion des frais de fonctionnement. De nombreuses collectivités ne s'en sont pas sorties de la même manière que nous lorsqu'il y a eu la hausse des charges, notamment celle du prix de l'énergie. Il y a eu aussi une augmentation du point d'indice des fonctionnaires, et je pense que vous êtes favorables à ce que l'on revalorise nos fonctionnaires. Je tiens à saluer leur engagement, parce que si les services fonctionnent bien, c'est non seulement parce qu'il y a une équipe capable de porter des projets politiques, mais c'est aussi parce qu'il y a des fonctionnaires capables justement d'être dans cette qualité de service public.

Je pense que cette gestion de fonctionnement nous a aussi permis de dégager des marges de manœuvre et d'investir comme nous l'avons fait. Je crois que nos concitoyens sont surtout attachés aux services que nous rendons, et peu importe la manière dont nous le rendons. Je crois qu'au niveau du budget social, nous avons eu aussi un certain nombre d'économies en frais de fonctionnement, parce que des associations portent des politiques que la Ville portait à l'époque. Le but est que les politiques soient portées et que le service soit bien apporté aux Dolois et aux Doloises. C'est aussi une façon de gérer de manière cohérente avec l'argent public.

Ensuite, pour terminer sur cette nécessité de l'engagement dans la construction d'un budget, ce sont aussi des choix politiques. Je ne peux pas vous laisser dire qu'en France, les personnes en précarité ne sont pas accompagnées. Pour le budget de la Sécurité sociale, que ce soit la maladie, la dépendance, la famille ou les retraites, ce sont 640 milliards d'euros. Certes, à l'échelle d'une commune comme Dole, on a justement un tissu associatif, des travailleurs sociaux, des services et des élus engagés au service des personnes les plus précaires, mais au niveau national, nous avons aussi des choses en France qui fonctionnent bien. Je crois qu'il faut que nous soyons capables de saluer cela à la fois à l'échelle communale et locale dans l'engagement des uns et des autres dans leurs compétences, mais aussi au niveau national.

M. le Maire : *Merci. Madame HERRMANN, je crois que c'est votre deuxième prise de parole sur le sujet.*

Mme HERRMANN : *Nous allons au-delà du sujet qui nous occupe. Nous sommes carrément dans la politique, dans l'idéologie, celle qui veut que les plus pauvres aient toujours une petite responsabilité dans leur difficulté. On ne peut pas dire non plus qu'il suffit de bien gérer pour que tous les problèmes soient résolus, c'est-à-dire qu'on fait des économies et tout se passe bien. À un moment donné, le service est tout de même moins bien rendu s'il y a moins de personnes présentes, etc. De plus, en France, contrairement à ce que vous dites, le taux de pauvreté augmente. Oui, nous avons la chance d'avoir la Sécurité sociale. C'est bien de le rappeler, puisqu'on va fêter ses 80 ans cette année. On découvre à quel point c'est précieux, mais on découvre aussi que l'on n'arrête pas de raboter. On ne va pas aborder le sujet, mais puisque c'est aussi votre domaine, on pourrait parler des restes à charge, de tout ce qui fait qu'il y aura de moins en moins de prise en charge. Oui, parlons de la Sécurité sociale et gardons-la le plus possible pour qu'elle puisse fonctionner et aider les plus fragiles d'entre nous.*

M. le Maire : *Je vais laisser la parole à Isabelle MANGIN. Je vais sortir, comme le prévoit la législation pour ce vote du compte financier unique.*

Monsieur le Maire quitte la séance le temps du vote.

Mme MANGIN : *Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver pour les budgets suivants, le Compte Financier Unique ci-annexé de la Ville de Dole et des budgets annexes pour l'exercice 2024 tels qu'établis par Madame le Comptable Public, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, et n'appelant ni observation ni réserve de sa part :*

- Budget Principal (nomenclature M57) ;
- Budget Annexe Stationnement (nomenclature M4).

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 5 abstentions, approuve le Compte Financier Unique 2024 des budgets régis par la norme comptable M57 et M4.

M. le Maire : *Merci pour ce CFU. Nous passons au rapport n° 10. La parole est à Jean-Pascal FICHÈRE.*

RAPPORT N° 10 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2024

DCM-2025-024

M. FICHÈRE : *Cette affectation est mécanique, puisque nous vous proposons d'affecter pour le budget principal le résultat d'une part en réserves pour 2 816 000 euros et d'autre part en report à nouveau pour 198 900 euros, et pour le budget annexe, de mettre en réserves 117 386 euros et en report à nouveau 66 272 euros. Nous verrons qu'une telle affectation permet de construire le BS, comme mécaniquement cela se fait au niveau de ces budgets.*

M. le Maire : *Voici pour ces affectations. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation du résultat d'exploitation du budget principal et du budget annexe Stationnement pour l'exercice 2024 comme précisé ci-dessus.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 11. La parole est à Jean-Pascal FICHÈRE.

RAPPORT N° 11 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

DCM-2025-025

Une présentation est projetée en séance.

M. FICHÈRE : Il s'agit d'un budget d'ajustement. Je ne sais pas si c'est très lisible, mais vous avez un petit pavé en haut à gauche. Au début, nous reprenons les résultats d'investissement 2024 pour 2 084 000 euros, les reports 2024 pour 3 185 000 euros. Pour les reports, nous avons des recettes et des dépenses, 2 662 000 euros en recettes. Le résultat de fonctionnement reporté est à hauteur de 3 015 000 euros, ce que nous venons de voir. Nous avons ainsi un montant disponible de 199 000 euros. Vous voyez que le budget que nous vous proposons en fonctionnement est assez modeste. Nous proposons d'ajuster quelques dépenses :

- 84 000 euros en ressources humaines ;
- 33 000 euros pour les loyers et assurances ;
- 45 000 euros pour les subventions.

Nous avons des ajustements pour le MPPE pour les loyers. Nous ajustons une partie en fonctionnement et en investissement. Vous verrez que ce sont des ajustements techniques d'une section à l'autre. Nous mettons 110 000 euros pour ajuster en énergie pour arriver à tenir jusqu'à la fin de l'année. Vous avez aussi divers autres ajustements pour 197 000 euros en dépenses et 80 000 euros en recettes. Nous allons constater un ajustement de la DGF, une meilleure dotation que celle que nous avons budgétée, pour 128 000 euros. Vous voyez que nous avons des dépenses nouvelles à hauteur de 229 000 euros et des recettes nouvelles à hauteur de 208 000 euros. Tout cela nous permet d'équilibrer notre section d'investissement.

Nous voyons que pour ajuster le MPPE, nous avons mis -142 000 euros en fonctionnement et +164 000 euros en investissement. Il y a des ajustements en matière de voirie pour 187 000 euros et une polybenne pour 320 000 euros. Pour le reste, ce sont des acquisitions foncières pour 51 000 euros, quelques régularisations comptables pour 20 000 euros. En recettes, nous avons pris en compte la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) qui a été notifiée pour la Maison de la Parentalité pour 165 000 euros et la subvention pour les travaux du Musée pour 70 000 euros. Au total, cela nous permet d'équilibrer notre BS à hauteur de 6 110 000 euros tel que vous avez le détail sous les yeux. Vous avez ensuite les opérations d'ordre à côté, les opérations d'amortissement et de provisions qui s'équilibrent en fonctionnement et en investissement. J'ai été un peu rapide, mais si vous avez des questions, nous pourrions y revenir.

M. le Maire : Comme expliqué, la grosse dépense concerne l'achat d'une polybenne aux services techniques, achat qui était devenu urgent. Vous avez également l'intégration des subventions, puisque lorsque nous avons fait le budget, nous n'avions pas connaissance de l'ensemble des subventions. Nous en avons donc un certain nombre de la part l'État, notamment sur la Maison de la Parentalité et le Musée, comme cela a été évoqué en ce qui concerne la partie investissement.

S'agissant du budget Stationnement, vous avez l'intégration des travaux.

M. FICHÈRE : Je n'en ai pas encore parlé.

M. le Maire : Je croyais que tu l'évoquais. Je te laisse donc le présenter, parce que cela va avec.

M. FICHÈRE : Concernant le budget annexe Stationnement, nous avons des reports 2024 pour 183 000 euros en dépenses, un résultat de 65 000 euros. Les travaux proposés au budget supplémentaire sont à hauteur de 66 272 euros pour les Terreaux, l'équilibre se faisant par des virements de section de fonctionnement et investissement. En termes de fonctionnement, il n'y a pas d'opération nouvelle. Ce sont simplement les reprises des excédents du résultat de l'année précédente. Notons 66 000 euros de travaux nouveaux inscrits au BS pour le budget annexe Stationnement.

M. le Maire : Ce sont les travaux du parking des Terreaux qui auront lieu en septembre. Nous refaisons le sol des éléments structurels du parking, ce sol qui avait souvent des flaques d'eau, voire des plaques de verglas l'hiver. Voilà pour ce budget supplémentaire concernant le budget principal et le budget

annexe Stationnement. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vais vous demander de l'approuver. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget supplémentaire 2025.

M. le Maire : *Je passe au rapport n° 12. La parole est à Daniel GERMOND.*

RAPPORT N° 12 : MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2025

DCM-2025-026

M. GERMOND : *Merci, Monsieur le Maire. Les dispositions du Pacte de Solidarité Fiscal et Financier en vigueur depuis 2021 prévoient que les Attributions de Compensations versées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole varient d'une année sur l'autre en fonction du montant de Taxe Foncière perçue par les communes sur les zones d'activités. La CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) du 6 février 2025 a validé le principe de cette révision libre des attributions de compensation des communes. Cet avis a été confirmé par le Conseil Communautaire du 20 mars dernier. Ainsi le montant global versé par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à la Ville en 2025 s'élève à 3 804 473 euros.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant de l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle pour la Ville à hauteur de 3 804 473 euros pour l'année 2025.

M. le Maire : *Merci. Ce sont les attributions de compensation venant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur la taxe professionnelle comme chaque année, avec l'ajustement nécessaire en fonction des dispositions prises par rapport aux évolutions. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le montant de l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle pour la Ville à hauteur de 3 804 473 euros pour l'année 2025.

M. le Maire : *Nous passons au rapport suivant que je vais présenter.*

RAPPORT N° 13 : CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – PATRIMOINE MONUMENTAL – COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

DCM-2025-027

M. le Maire : *La Chambre Régionale des Comptes a audité la Ville pour les exercices 2018 et suivants concernant ces éléments de gestion de son patrimoine et de son entretien, pour faire simple. Nous avons eu un contrôle qui s'est déroulé selon une première procédure arrivée le 20 juin 2024, il y a donc un an, avec différents entretiens qui se sont effectués tout au long de l'année 2024, jusqu'à la réception du rapport d'observation définitif n° 2 suite à différents échanges avec la Chambre Régionale et le Magistrat en charge du contrôle. Nous vous avons remis un certain nombre d'éléments concernant la synthèse de ce contrôle sur les bâtiments municipaux, et particulièrement le patrimoine historique sur le sujet.*

Je reprendrai quelques extraits de ce rapport qui est tout à fait satisfaisant, puisqu'il salue « la bonne gestion par la Ville de Dole, de son patrimoine historique, guidée par la nécessité d'un entretien régulier et d'investissements considérables afin de maintenir, restaurer, valoriser et promouvoir ce patrimoine séculaire malgré les efforts budgétaires et financiers induits ». Je reprends les termes de ce rapport et je cite la Chambre : « Bien documentée sur l'état de ce bâti, la commune de Dole manifeste un intérêt marqué pour son patrimoine historique, un intérêt qui se traduit d'abord par l'institution du plus vaste secteur sauvegardé », secteur que chacun connaît, qui a été mis à révision par l'Agglomération compétente sur ce PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur). Dole conduit une politique d'entretien courant et d'investissement proactive, tournée vers des préoccupations de sécurité et d'accessibilité au public, bien que l'état sanitaire d'ensemble du patrimoine historique communal fasse l'objet d'un suivi régulier et puisse être considéré comme satisfaisant.

La Chambre fait une recommandation. Vous savez que ce sont généralement les éléments qui sont pointés particulièrement et qui nécessitent une attention à l'avenir. Ce n'est pas une obligation, mais c'est une recommandation dans le sens où l'on attire notre attention sur un sujet. Cette recommandation fixée par la Chambre est de : « Valoriser les gratuités octroyées par la ville en mentionnant l'équivalent

subvention, dans les conventions entre la commune et les associations, ainsi que dans le compte administratif. » C'est un élément tout à fait compréhensible, me semble-t-il, de la volonté de la Chambre de mesurer le coût mis à disposition des associations de par son patrimoine lorsque l'on octroie des subventions aux associations. En clair, il s'agit de leur dire « vous avez une subvention de fonctionnement, mais vous avez aussi des locaux. Ces locaux sont dévalués. Quel en est le coût ? » pour que les associations prennent aussi conscience de ce qui est apporté par la collectivité et que ce qui est apporté représente nécessairement un coût. Voilà la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes sur ces questions bâtimentaires.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? **Timothé DRUET**.

M. DRUET : J'ai bien lu le rapport, et c'est positif pour la Ville de Dole. En revanche, ce n'est pas forcément en lien avec le rapport, mais c'est aussi en lien avec le secteur sauvegardé. Ma remarque concerne le déploiement de la fibre optique en centre-ville. Je m'interroge sur certains endroits, sur la façon dont elle a été déployée et la présence de fils sur certains bâtiments. Cela m'interpelle. Comment avez-vous géré ce déploiement en termes de droit de regard pour les installations sur les façades, sur la présence de fils électriques à certains endroits de certaines rues du centre-ville ? Je vous remercie.

M. le Maire : Merci. C'est une question annexe même si elle est en rapport avec la question patrimoniale d'une certaine manière. Le déploiement se fait par Orange, par la seule responsabilité d'Orange. Ce n'est pas le Conseil Départemental qui déploie sur Dole, comme le Grand Lons. Ce sont de vieux accords d'État. La collectivité essaie d'accompagner ce déploiement et de faire des recommandations sur les questions patrimoniales, ce déploiement devant être fait dans le respect du PSMV. Nous n'avons pas de pouvoir de police en la matière.

La parole est à Alexandre DOUZENEL pour un complément de réponse.

M. DOUZENEL : Nous pouvons peut-être préciser dans la méthodologie, la difficulté que nous rencontrons aujourd'hui. Nous suivons ce dossier de près. En effet, habitant moi-même en centre-ville, j'ai connu différentes difficultés. Orange gère le déploiement de la fibre jusque dans le bâtiment, mais après, ce sont les particuliers et les opérateurs choisis par les particuliers qui font le déploiement. C'est souvent à ce niveau que cela pose des problèmes, notamment d'esthétisme. Il faut d'abord retrouver le propriétaire, puis retrouver l'opérateur qui peut être aussi bien Free, que Bouygues, SFR ou Orange, ensuite demander une réparation. Nous avons des sollicitations par les riverains. Nous parvenons quelquefois à retrouver le commanditaire final, mais ce n'est pas toujours Orange. Ce n'est pas toujours évident.

Effectivement, nous essayons d'avoir cette vigilance et cette prévenance notamment auprès des syndicats de copropriété qui organisent le déploiement sur les bâtiments essentiellement du centre-ville, beaucoup étant en copropriété. Nous essayons d'intervenir au cas par cas, en fonction des informations que nous pouvons récupérer sur le terrain. Mais ce n'est pas toujours Orange. Ce sont souvent des opérateurs qui sous-traitent. Il y a parfois trois à quatre niveaux de sous-traitance sur le déploiement. Ce n'est pas évident, mais nous essayons autant que possible de suivre ces dossiers.

M. le Maire : Merci. Je voudrais souligner ces investissements importants faits par la Ville, le fait de corroborer ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes avec notre débat sur la politique d'investissement soutenue ces dernières années et qui nous a permis d'entretenir ce patrimoine. Évidemment, si nous avons peu investi, nous aurions probablement un rapport qui, à l'inverse, nous expliquerait que le patrimoine n'est pas entretenu à Dole, qu'il est dégradé, que nous n'investissons pas assez pour maintenir un patrimoine acceptable. Ces conclusions, que nous n'avons pas ce soir, ont été exprimées dans d'autres villes par ce genre de rapport. Chacun ira voir où, mais en tout état de cause, je veux rappeler la politique d'investissement et d'attention sur le patrimoine de Dole, comme je l'ai expliqué au magistrat de la Chambre Régionale des Comptes, dans le sens où le patrimoine historique bâti de la ville est une opportunité et une chance importante évidemment pour des questions touristiques. C'est aussi l'image que nous renvoyons à l'extérieur.

À l'inverse, si nous avons un patrimoine dégradé, peu entretenu et noirci, évidemment, on ne manquerait pas de souligner le peu d'attention que nous aurions sur lui. Je crois que notre patrimoine, ce sont nos racines. Il est consubstantiel à la ville de Dole. Beaucoup a été fait depuis des années pour entretenir ce patrimoine. Je crois que ce contrôle sur les années 2008 à aujourd'hui permet de démontrer cette attention du Conseil Municipal vis-à-vis de notre patrimoine. J'irai même plus loin. Au-delà de ce patrimoine, ce sont aussi les politiques incitatives d'entretien aussi vis-à-vis des particuliers. Je pense notamment ces dernières années au plan Façades que nous avons lancé, qui a permis de restaurer de nombreuses façades du centre-ville, pour qu'elles soient rééclaircies et qu'elles donnent un aspect reluisant de notre centre historique de par les politiques que nous avons conduites à cet effet.

Pour autant, il reste des choses à faire. J'ai dit que la collégiale Notre-Dame était un bâti qui, de par son ampleur, nécessitait constamment des investissements, certes à des niveaux différents, nous ne sommes pas dans la grande rénovation des années 2000, mais il y a toujours des choses à faire. Je pense aussi au devenir de l'Arsenal dans quelques années, qui se situe juste à côté, mais nous en parlerons tout à l'heure, parce que nous allons céder un bâtiment juste à côté. Je pense aussi au devenir de la chapelle des Jésuites. Je ne vais pas donner toute la liste, mais il y a largement de quoi faire. Bien évidemment, il y a encore du patrimoine. Je pense aussi à nos ponts que nous entretenons petit à petit, mais il reste des choses à faire de ce point de vue. J'en profite d'ailleurs pour saluer le travail de nos services municipaux pour l'entretien, car il y a eu de nombreux dossiers à instruire et à mener ces dernières années pour le patrimoine historique de la ville. Qu'ils en soient remerciés aussi par la teneur de ce rapport.

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. C'est une prise d'acte. Il n'y aura donc pas de vote de ce rapport.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur le patrimoine monumental.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 14. La parole est à Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE.

RAPPORT N° 14 : OUVERTURE D'UN COMPTE A TERME AUPRES DE L'AGENCE FRANCE TRESOR

DCM-2025-028

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. Les collectivités ont la possibilité, sous certaines conditions de placer des fonds sur des comptes à termes au Trésor, donc de percevoir des intérêts. Ces fonds doivent obligatoirement provenir de libéralités, aliénation, emprunts différés ou recettes exceptionnelles. Dans ces conditions, la Ville de Dole souhaite placer un montant de 2 800 000 euros, soit 248 208 euros provenant du legs de Monsieur BAILLY rue Pasteur, ainsi que 2 552 715 euros concernant le paiement différé du solde des terrains cédés en 2018 à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole suite au transfert de la compétence en matière d'aménagement des zones d'activité économique.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le placement sur un compte à terme ouvert au Trésor de la somme de 2 800 000 euros pour 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2025 avec un taux d'intérêt nominal selon le barème de juillet 2025 (pour indication, il était de 2,11 % en avril 2025) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

M. le Maire : Merci. Voilà une nouvelle possibilité qui nous est offerte de par la loi assez récemment de créer ces comptes à terme. En quelque sorte, pour faire très simple, il s'agit de pouvoir mettre des disponibilités liées à des actifs sur des comptes rémunérateurs qui nous permettront de créer quelques recettes supplémentaires en fonction du taux d'intérêt. Y a-t-il des questions sur le sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'ouverture d'un compte à terme auprès de l'Agence France Trésor.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 15. La parole est à Isabelle DELAINE.

RAPPORT N° 15 : ENGAGEMENT PARTENARIAL AVEC LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP)

DCM-2025-029

Mme DELAINE : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. La présente délibération a pour objet la signature d'un engagement partenarial entre la Direction Générale des Finances Publiques, la Ville de Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et le Service de Gestion Comptable de Dole. Ce partenariat vise à renforcer la collaboration entre les comptables publics et les collectivités locales pour améliorer la performance administrative, l'efficacité des circuits financiers et la qualité des services aux usagers.

La convention, d'une durée de 3 ans, repose sur cinq axes principaux :

- amplifier les échanges entre l'ordonnateur et le comptable ;
- optimiser la chaîne de la dépense, notamment le processus paye ;
- optimiser la chaîne de recettes et améliorer le recouvrement ;
- renforcer la fiabilité des comptes et le contrôle interne ;
- développer l'expertise comptable, fiscale et financière.

Un comité de suivi se réunira annuellement pour évaluer les actions réalisées.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver cet engagement partenarial et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

M. le Maire : Merci pour cette convention partenariale. Comme vous le voyez, ce sont des objectifs très philosophiques, mais qui vont nous permettre d'intensifier nos rapports avec la Direction Départementale des Finances Publiques. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la signature d'un engagement partenarial entre la Direction Générale des Finances Publiques, la Ville de Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et le Service de Gestion Comptable de Dole.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 16 concernant les subventions aux associations. La parole est à Jean-Pierre CUINET.

RAPPORT N° 16 : ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025 - COMPLEMENT

DCM-2025-030

M. CUINET : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations suivantes pour l'année 2025 :

Association	Montant proposé
Atmosphérique	2 000 euros
Association Gourmande du Chat Perché	30 100 euros
Atribudu'Quoi	300 euros
Dolàvélo	500 euros
Canoë Kayak Dolois	2 000 euros
Voir autrement	1 500 euros
Loisirs Populaires Dolois	4 000 euros

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver les subventions aux associations ci-dessus pour l'année 2025, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'octroi de subvention.

M. le Maire : Merci. Ce sont des subventions qui ont été rajoutées, soit parce que les événements sont arrivés après par rapport à la dernière délibération d'attribution des subventions, soit parce qu'elles n'avaient pas été insérées à l'époque où nous avons voté les subventions. Je pense à des événements comme les Mongolfiades ou au spectacle de l'Atribudu'Quoi par exemple, ou bien encore la subvention à l'Association Gourmande du Chat Perché. Concernant Dolàvélo, vous savez que j'avais retiré la subvention la dernière fois pour les raisons que j'avais expliquées, suite au parcours défini pour leur manifestation. Les choses ayant été respectées telles que nous les avons évoquées, l'engagement devait être tenu quant à l'attribution de la subvention. Voilà pour ce rapport n° 16. Y a-t-il des questions ou des observations ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Je voudrais revenir sur l'association Voir autrement qui s'adresse aux personnes malvoyantes. Cela m'amène à dévier, mais je voudrais aborder une question que je trouve importante, notamment pour les personnes en situation de handicap. Dans certaines villes, il existe des dispositifs au niveau des feux tricolores, des moyens pour informer les passants malvoyants ou en cécité totale, pour

les informer du moment où ils peuvent traverser la rue. C'est pour cela que je me permets de vous poser cette question. Cela pourrait-il faire partie des projets de la Ville à l'avenir ?

M. le Maire : Certains élus connaissent mieux le sujet que moi. Je ne sais plus si c'est Frédérique DRAY, Jean-Michel REBILLARD ou Isabelle DELAINE, parce que cela existe déjà.

Mme DELAINE : Oui. Certains de nos carrefours, notamment celui de l'avenue Briand, sont déjà équipés. Les personnes malvoyantes ont une télécommande tactile et elles peuvent traverser en toute sécurité.

M. le Maire : D'autres élus souhaitent-ils compléter ? Madame DRAY, puis Justine GRUET.

Mme DRAY : Je vais juste compléter en disant que nous avons contacté l'ensemble des associations pour les personnes porteuses de ce type de handicap. Nous devons avoir actuellement deux télécommandes en circulation sur la ville de Dole. Ces télécommandes sont remises gratuitement.

Mme GRUET : J'ai une pensée pour Pierre-Marie MICHELI qui était avec nous dans le mandat précédent et qui avait été à l'initiative justement. Il a su nous sensibiliser sur ce handicap visuel avec cette difficulté parfois des villes moyennes d'être moins adaptées que des métropoles. Mais en tout cas, nous avons eu à cœur de répondre à sa demande. Par rapport à Voir autrement, il y a un certain nombre d'associations engagées sur la santé et sur le handicap. Je crois qu'il faut que nous arrivions aussi à être plus rationnels pour être plus efficaces et plus efficaces auprès du public qui en a besoin, et c'est le travail que nous avons engagé auprès de l'ARS (Association Régionale de Santé) pour que justement, nous continuions à accompagner notre tissu local, mais que cela se fasse avec bon sens pour que nous arrivions encore mieux à cibler et encore plus promouvoir les actions qui se font sur la ville. J' imagine qu'en tant qu'élus, si vous n'étiez pas au courant que ces télécommandes existent, nous avons peut-être aussi un certain nombre de Dolois qu'il faut aussi que nous sensibilisions pour qu'ils puissent bénéficier de ce dispositif.

M. le Maire : Très souvent, les associations en question sont bien au fait de ce que nous mettons en place, parce qu'elles sont attentives à ce que nous puissions améliorer les choses. Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Oui, effectivement, je le dis, j'ignorais que ce dispositif existe. Cela me semble important d'évoquer le sujet, puisque nous avons une population âgée très importante, et très souvent, en vieillissant, il arrive que l'on voie moins bien ou que l'on entende moins bien. C'est vraiment le sens de cette préoccupation de nos anciens et des personnes en situation de handicap, et particulièrement du handicap visuel.

M. le Maire : Exactement. Je vais maintenant passer au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie pour l'ensemble de ces soutiens et pour les événements importants comme le Week-End Gourmand du Chat Perché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le complément pour l'accompagnement financier des associations pour l'année 2025.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 17. La parole est à Nathalie JEANNET.

RAPPORT N° 17 : AVENANT N°4 AU MARCHE DE PARTENARIAT ET DE PERFORMANCE ENERGETIQUE AVEC LA SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39 (G2D39)

DCM-2025-031

Mme JEANNET : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Ce nouvel avenant va nous permettre de continuer nos travaux dans nos écoles, ce qui est une très bonne nouvelle. Ce présent avenant n° 4 va intégrer de nouveaux travaux. Nous avons orienté tout cela sur la cour de l'école Marcel Aymé (ancienne école Rochebelle). Nous allons finir l'intérieur des salles de classe, ce qui n'avait pas été tout à fait terminé, et nous allons faire de même à l'intérieur de l'école Louis Pasteur (ancienne école Beauregard).

Il vous est proposé ce soir d'approuver les termes de cet avenant n° 4 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Je précise qu'une fois que ces travaux seront finis, je crois que nous aurons fait une très grande partie de nos écoles, ce qui est un vrai bonheur pour tout le monde.

M. le Maire : Merci. Effectivement, il restera peut-être des sujets du côté de George Sand. Dans cet avenant, je voudrais souligner aussi le réaménagement de la cour de l'école élémentaire Marcel Aymé,

anciennement Rochebelle, qui va être revue et végétalisée cet été. Nous poursuivons aussi cette végétalisation des cours d'école. C'est évidemment aussi un élément important et attendu des parents et des enfants. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Mohamed MBITEL, Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Nathalie JEANNET, Laetitia JARROT-MERMET, Jean-Pascal FICHÈRE, Stéphane CHAMPANHET et moi-même, administrateurs de la SPL Grand Dole Développement 39, ne participerons pas au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 7 non-participations au vote, approuve les termes de l'avenant n° 4 au marché de partenariat et de performance énergétique avec la SPL Grand Dole Développement 39.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 18. La parole est à Mathieu BERTHAUD.

RAPPORT N° 18 : AVENANT N° 12 A LA CONCESSION CŒUR DE VILLE AVEC LA SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39

DCM-2025-032

M. BERTHAUD : Merci, Monsieur le Maire. Par délibération du 18 mars 2019, la Ville a approuvé le contrat de concession de services avec la SPL G2D39 pour l'acquisition et la location de locaux ou parcelles situés dans l'emprise du périmètre « Action Cœur de Ville ». L'objectif est de favoriser l'acquisition de biens immobiliers vacants pour le dynamisme commercial et l'amélioration des espaces publics. Par voie d'avenant n° 10, le site du Pasquier (12 chemin Victor et Georges Thévenot) a été intégré au contrat de concession, avec une entrée en vigueur dès que la Ville, concédante, sera propriétaire du bien. La signature de l'acte a eu lieu en juillet 2022, il était convenu que la Ville en garde la propriété et que l'ensemble immobilier soit mis à disposition de la SPL gratuitement pour la durée de la concession. Le présent avenant n° 12 met à jour la concession pour formaliser cette mise à disposition ainsi que le transfert des droits réels du propriétaire.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet d'avenant n° 12 au contrat de concession de services « Cœur de Ville » avec la SPL G2D39, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

M. le Maire : Merci pour cet avenant, là aussi, dans le contrat de services Cœur de Ville par notre société publique contrôlée à 100 % par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Ville et quelques communes membres et qui permet de porter le projet de restauration du bar des Sports, propriété de la Ville que nous avons rachetée. Il y a beaucoup de travaux, peu de choses en état qui pouvaient être conservées. D'où le fait que le bâtiment a dû être profondément modifié pour des raisons de sécurité bâtementaire. Nous avons relancé un appel à projets ces jours derniers, parce que la personne envisagée n'a pas eu toutes les conditions qu'elle souhaitait pour pouvoir aboutir. Nous avons déjà beaucoup de candidatures et nous en choisirons une à la fin de l'été avec le président de la SPL Jean-Pascal FICHÈRE. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Comme pour le rapport précédent, Mohamed MBITEL, Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Nathalie JEANNET, Laetitia JARROT-MERMET, Jean-Pascal FICHÈRE, Stéphane CHAMPANHET et moi-même ne participons pas au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 7 non-participations au vote, approuve les termes de l'avenant n° 12 au contrat de concession de services « Cœur de Ville » avec la SPL Grand Dole Développement 39.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 19. La parole est à Isabelle MANGIN.

RAPPORT N° 19 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DCM-2025-033

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Maire. Suite à la réussite au concours de gardien-brigadier de police municipale d'un agent actuellement employé sur le grade d'adjoint technique en qualité d'Agent de Surveillance des Voies Publiques, il est proposé au Conseil Municipal :

- de créer un poste de gardien-brigadier de police municipale à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2025, et par conséquent, de supprimer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter de la même date ;
- de modifier le tableau des effectifs de la Ville.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification du tableau des effectifs tel que décrit ci-dessus.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 20. La parole est à Patrice CERNELA.

RAPPORT N° 20 : MANDAT CONFIE A LA SPL HELLO DOLE POUR LA GESTION DE SPECTACLES ET D'ÉVÉNEMENTS CULTURELS (SAISON 2025/2026)

DCM-2025-034

M. CERNELA : Merci, Monsieur le Maire. Pour la saison 2025/2026, il convient de confier un nouveau mandat à la SPL Hello Dole, pour l'organisation de certains spectacles et événements programmés et plus précisément les spectacles organisés à La Commanderie et au Théâtre de Dole. Il est rappelé que, dans le cadre de ce mandat, la Ville mettra à disposition de la SPL tous les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission, et notamment les bâtiments, matériels et mobiliers des espaces et événements concernés.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention de mandat entre la SPL Hello Dole et la Ville, concernant la gestion de spectacles et d'événements culturels pour la saison 2025/2026, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention de mandat entre la SPL Hello Dole et la Ville concernant la gestion de spectacles et d'événements culturels pour la saison 2025/2026.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 21. La parole est à Jean-Philippe LEFÈVRE.

RAPPORT N° 21 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ORGANISATION D'UN COLLOQUE INTERNATIONAL

DCM-2025-035

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une demande de subventions pour l'organisation d'un colloque international porté par les Archives Municipales qui aura lieu au mois d'octobre. C'est un colloque sur « Guerre et paix en Franche-Comté aux XVI^e et XVII^e siècles. La défense d'un territoire au cœur de l'Europe » qui fait suite au succès de notre archiviste dans son doctorat en histoire. Cet événement vise à mettre en lumière l'histoire particulière du territoire comtois et le rôle de Dole, alors capitale de la province. Il faut dire que peu de recherches ont porté sur ce sujet. Le coût global de l'opération est estimé à 7 500 euros et pourrait être financé à hauteur de 1 000 euros par le Conseil Régional, ce qui est peut-être déjà le cas, et à hauteur de 1 500 euros par le Conseil Départemental.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'organisation, par le service des Archives Municipales, du colloque international « Guerre et paix en Franche-Comté aux XVI^e et XVII^e siècles », pour un budget de 7 500 euros ;
- de solliciter tous les financeurs potentiels aux taux les plus élevés ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue.

M. le Maire : Merci. Voici pour ce plan de financement. Les aides évoquées sont plutôt en bonne voie au Département et à la Région. Y a-t-il des questions sur ce colloque ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la demande de subventions pour l'organisation du colloque international « Guerre et paix en Franche-Comté aux XVI^e et XVII^e siècles. La défense d'un territoire au cœur de l'Europe » pour un montant de 7 500 euros.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 22. La parole est à Jean-Philippe LEFÈVRE.

RAPPORT N° 22 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION SCÈNES DU JURA POUR LA PÉRIODE 2025-2028 ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DU THÉÂTRE DE DOLE ET DE LA FABRIQUE

DCM-2025-036

M. LEFÈVRE : Ce renouvellement concerne une convention de droit dans les scènes nationales. La Ville souhaite renouveler son soutien à l'association Scènes du Jura — vous savez que l'affaire est essentiellement portée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Ville de Dole y intervenant d'une façon périphérique —, dont les axes du projet artistique présentés pour les quatre années à venir favorisent le développement du spectacle vivant. Je pense que nous n'avons pas besoin de revenir là-dessus. Ainsi, afin de pouvoir maintenir une offre équilibrée, diversifiée et adaptée à notre territoire et à ses populations, il convient d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs proposée par Scènes du Jura pour la période 2025-2028. Nous avons eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, nous pouvons être satisfaits de ce qui se fait, mais nous sommes attachés à la diversité des propositions de la scène nationale qui, de toute façon, quoi qu'il en soit, évolue et continuera à évoluer et doit évoluer. Parallèlement, il est proposé d'approuver les conventions de mise à disposition du Théâtre et de La Fabrique.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2028 ainsi que les conventions de mise à disposition du Théâtre et de La Fabrique, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Scènes du Jura pour la période 2025-2028 ainsi que les conventions de mise à disposition du Théâtre et de La Fabrique.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 23. La parole est à Frédérique DRAY.

RAPPORT N° 23 : MISSION D'ACCUEIL DES 13-18 ANS PAR L'ASSOCIATION LOISIRS POPULAIRES DOLOIS POUR L'ANNÉE 2025

DCM-2025-037

Mme DRAY : Merci, Monsieur le Maire. Depuis 2015, la Ville de Dole confie à l'association Loisirs Populaires Dolois une mission d'animation pour les jeunes de 13 à 18 ans du quartier des Mesnîls-Pasteur, en partenariat avec le centre social Olympe de Gouges. Cette mission vise à développer des activités de loisirs, sportives et culturelles. Ce partenariat s'inscrit dans l'axe « jeunesse et parcours éducatifs » du centre social par la CAF et a pour objectifs de renforcer les partenariats locaux, responsabiliser les jeunes et développer leur accès aux loisirs. Une convention annuelle définit les missions et les animations pour 2025, articulées autour du sport, de la culture, de la santé et de la citoyenneté.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention 2025, d'autoriser le versement d'une prestation de 30 000 euros à l'association, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention avec l'association Loisirs Populaires Dolois pour l'année 2025 pour sa mission d'accueil des 13-18 ans.

M. le Maire : Nous passons au rapport suivant. La parole est à Jean-Michel REBILLARD.

RAPPORT N° 24 : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE L'ANCIENNE SERRURERIE DE LA VILLE DE DOLE

DCM-2025-038

M. REBILLARD : *Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre de la réhabilitation du secteur de l'Arsenal et de la création d'un passage public paysager entre la rue Chiffrot et la rue des Arènes, la Ville souhaite mettre en vente les anciens bâtiments de la serrurerie. Ces bâtiments, situés sur la parcelle BV 316, nécessitent d'importants travaux de rénovation et n'ont plus d'intérêt particulier pour la Ville. Pour permettre leur vente, il est nécessaire de procéder à leur désaffectation et au déclassement du domaine public.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver la désaffectation des anciens bâtiments de la serrurerie, issus de la parcelle cadastrée section BV 316 pour une surface d'environ 400 mètres carrés au sol et bâti ;*
- *de prononcer le déclassement du domaine public de l'emprise foncière précitée.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions sur cette désaffectation ? Madame JARROT-MERMET.*

Mme JARROT-MERMET : *Nous n'avons pas tous les éléments, mais je trouve dommage de nous séparer de deux bâtiments en cœur de ville, face à l'hôtel de ville, sachant qu'il y a toujours une MJC à placer, une École des Beaux-Arts à replacer, qui sont actuellement dans des locaux dits « temporaires », comme dit dans la convention. N'ayant pas plus d'élément, je m'abstiendrai sur ce point.*

M. le Maire : *Merci. Je vous répondrai lors de la délibération sur la vente, puisque ce n'est pas le sujet. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 5 abstentions, approuve la désaffectation et le déclassement du domaine public de l'ancienne serrurerie de la Ville de Dole.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 25. La parole est à Madame MARCHAND.*

RAPPORT N° 25 : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE L'ANCIEN BATIMENT « L'ARC II »

DCM-2025-039

Mme MARCHAND : *Merci, Monsieur le Maire. L'ancien bâtiment « L'Arc II », connu sous son nom patrimonial « Hôtel Saint-André », situé 80 rue des Arènes, n'est plus utilisé à des fins scolaires depuis 2007 et ne remplit plus une mission de service public. Afin de permettre une gestion libre de ce bien et la mise en œuvre de projets, la Collectivité doit procéder à sa désaffectation et à son déclassement du domaine public.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver la désaffectation du bâtiment de l'ancien Collège de l'Arc appelé « L'Arc II » sis 80 rue des Arènes et cadastré section BV 287 d'une superficie de 699 mètres carrés, et de prononcer son déclassement.

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions sur ce déclassement et cette désaffectation ? Madame JARROT-MERMET.*

Mme JARROT-MERMET : *Pour expliquer mon choix, j'ai questionné en commission sur le devenir. Il m'a été redit qu'il y aurait éventuellement des logements étudiants en CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires). Je trouve que c'est une bonne idée. Je voterai donc pour.*

M. le Maire : *Je me permets d'apporter des précisions à cet effet. Nous sommes toujours dans l'idée de logements étudiants, mais probablement pas avec le CROUS, parce qu'ils estiment que cela ne fait pas assez de logements pour qu'il puisse gérer le lieu. Nous restons encore sur des questionnements. Cela étant, nous ne vous proposons pas la vente du bien ce soir, comme vous le voyez, parce qu'il y a encore besoin d'un certain nombre de séquences de travail pour imaginer le devenir du lieu. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la désaffectation et le déclassement du bâtiment de l'ancien Collège de l'Arc appelé « L'Arc II ».

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 26. La parole est à Philippe JABOVISTE.*

RAPPORT N° 26 : DESAFFECTATION ET DECLASSERMENT DU DOMAINE PUBLIC DE L'ANCIENNE ECOLE PRIMAIRE DU POISET ET DE SON EMPRISE FONCIERE

DCM-2025-040

M. JABOVISTE : *Merci, Monsieur le Maire. Suite à la fusion des écoles du Poiset et de la Bedugue (devenue école Simone Veil), la partie élémentaire de l'ancienne école du Poiset, libérée de toute occupation depuis septembre 2024, a perdu son usage. Le bâtiment et son terrain, situés rue de Chaux, bénéficient d'un emplacement de qualité propice à de nombreux projets qu'ils soient résidentiels ou autre. Pour permettre une gestion libre de ce bien et la mise en œuvre de projets, la Collectivité doit procéder à sa désaffectation et à son déclassement du domaine public.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver la désaffectation du bâtiment de l'école élémentaire du Poiset et son terrain d'assiette d'environ 5 200 mètres carrés et issus de la parcelle CM 532, et de prononcer le déclassement de cette emprise foncière.

M. le Maire : *Merci. Comme nous l'avions évoqué, nous allons procéder dans quelques jours à une forme d'appel à projets ouvert aux particuliers, aux investisseurs, à celles et ceux qui imaginent des projets sur ce lieu, essentiellement et très probablement résidentiels. Nous avons toujours évoqué le fait que nous cédon les biens vieillissants, que nous n'avons plus de raison d'entretenir ou dans lesquels nous n'avons plus de raison d'investir de l'argent. Ces cessions nous permettent d'avoir des recettes par rapport aux nouvelles dépenses qui ont été effectuées. Je pense évidemment à l'école Simone Veil. Pour pouvoir éventuellement vendre un jour, il faut procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public, puisque c'était un lieu appartenant au domaine public. Y a-t-il des questions ou des observations ? Madame JARROT-MERMET.*

Mme JARROT-MERMET : *C'est toujours moi. J'aurai une vigilance sur les logements envisagés, peut-être pas du haut standing, puisqu'actuellement, nous voyons tout de même que c'est ce qui se fait dans le centre-ville, mais plutôt sur le fait de rendre l'accessibilité plus facile. Nous devons donc avoir un point de vigilance là-dessus.*

M. le Maire : *Je n'ai pas l'impression que ce n'est que du haut standing qui est réalisé en centre-ville. Il y a des appartements rénovés. Est-ce du haut standing ? Je suis plus mesuré sur ce qualificatif. Encore que, en soi, c'est très bien, parce que le haut standing permet aussi d'apporter des solutions pour des personnes qui ont les moyens. Il y en a et il en faut aussi, parce que cela permet également de consommer dans les commerces du centre-ville. Je crois à une politique équilibrée sur le sujet, et rassurez-vous, il en faut pour tout le monde. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur BOUTELOUP.*

M. BOUTELOUP : *J'ai une observation pour prendre la suite de ma collègue Laetitia JARROT-MERMET. De nombreuses personnes rencontrent des difficultés pour pouvoir se loger, parce que finalement, le coût pour se loger à Dole devient de plus en plus élevé. Je vais donc aller dans son sens. Il me semble qu'il faudra être vigilant sur les projets qui se présenteront pour au moins garantir que dans ces futurs immeubles d'habitation, des populations plus modestes puissent également se loger. Je vous sou mets donc cette proposition, que ce soit un des critères qui puisse éventuellement être retenu.*

M. le Maire : *C'est votre point de vue sur le sujet, mais nous verrons ce qui est proposé. Je rappelle qu'à Dole, ce sont 28 % de logements sociaux, ce qui est bien au-delà de la moyenne. Je veux dire par là que nous avons un patrimoine social important pour les plus modestes à Dole, ce qui permet d'avoir des réponses aux besoins qui s'expriment pour les plus modestes, en grand nombre, et ce qui nous évite de payer des amendes, loin de là. De plus, nous avons encore des opérations immobilières qui sont effectuées sur le sujet, de la part du bailleur Grand Dole Habitat en termes de restauration ou de construction, mais aussi de la part d'autres entités comme Néolia en termes d'autres logements. En effet, Néolia rénove au centre-ville, non pas des appartements de standing ou de haut standing, comme le dit Madame JARROT-MERMET, mais par exemple, dans la Grande Rue, de part et d'autre de la rue, Néolia intervient en lien avec la SPL G2D39, donc nous, puisque nous leur avons vendu une partie d'une bâtisse importante Grande Rue. Je n'oublie pas non plus Grand Dole Habitat qui a racheté l'ancienne école des Beaux-Arts pour la rénover.*

Je crois que par rapport à d'autres appartements qui sont faits et rénovés sur le centre-ville, nous avons là aussi un équilibre sur le sujet. Pour autant, les demandes de logements sociaux restent importantes, mais attention, dans l'ensemble des personnes qui candidatent pour les logements sociaux, elles sont nombreuses à vouloir changer de logement et elles sont inscrites dans la liste. Mathieu BERTHAUD serait mieux placé pour en parler, mais ce ne sont pas que des personnes qui recherchent. Néanmoins, c'est vrai, il y en a tout de même un certain nombre. Je crois que l'essentiel est de nous dire que nous avons besoin de logements dans la ville. Après, pour quel type de personnes ? Il y aurait beaucoup à voir et à étudier, mais de toute façon, nous percevons que la demande est importante, que ce soit pour les plus

modestes ou les plus aisés. C'est aussi parce que la ville a une image plutôt positive à l'extérieur et avec un certain nombre de demandes aussi pour l'habiter. Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Je voudrais de nouveau intervenir. Mon observation ne concernait pas forcément les logements sociaux. Je pensais également à l'accès à la propriété. Si nous voulons qu'il y ait une population plus jeune, ce qui permettrait d'établir une dynamique démographique, les gens doivent pouvoir se loger. Il y a beaucoup de gens aujourd'hui qui renoncent à habiter à Dole, parce que le prix de l'immobilier est plus élevé. C'était bien dans cet accès à la propriété que mon observation était posée.

M. le Maire : Très bien, je vous rejoins. Nous avons actuellement des propositions d'investisseurs en lien avec les bailleurs sociaux pour des constructions de ce type, d'accès à la propriété. Grand Dole Habitat le fait déjà aussi, mais c'est vrai que c'est une préoccupation à avoir de ce point de vue aussi. Nous allons parler tout à l'heure du secteur de la Paule. Nous avons aussi des réponses de ce point de vue, mais c'est très compliqué aujourd'hui de trouver des entités qui veulent investir. Ce n'est plus la même histoire depuis deux ou trois ans. Avec l'augmentation de beaucoup de choses, les équilibres financiers sont extrêmement compliqués à trouver. Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Madame HERRMANN.

Mme HERRMANN : J'aurais bien vu ce lieu pour faire une maison des associations. Il est vrai que le bâtiment de la Visitation est plutôt vétuste, ce n'est pas forcément bien éclairé. Là, il y a de quoi se garer, c'est lumineux. Cela aurait pu être une idée de regrouper les associations dans ce lieu qui est, certes, peut-être un peu excentré, mais je pense que cela aurait pu être une idée à creuser.

M. le Maire : Merci. Le bâtiment de la Visitation est très bien entretenu. Je vous invite à y aller. « Vétuste » signifie « vieillissant, peu entretenu », ce qui va à l'inverse du rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui nous dit que notre patrimoine est bien entretenu. Non, la Visitation est très utilisée, elle n'est pas vétuste. On pourrait toujours faire des travaux supplémentaires, énergétiques et autres, mais attention, il y a beaucoup à faire sur ce lieu. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions à ce déclassement et à cette désaffectation ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la désaffectation du bâtiment de l'école élémentaire du Poiset et de son emprise foncière.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 27. La parole est à Stéphane CHAMPANHET.

RAPPORT N° 27 : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE EMPRISE FONCIERE – RUE BLAISE PASCAL

DCM-2025-041

M. CHAMPANHET : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Dans le cadre de son projet de Pôle Mécanique Solidaire, rue Blaise Pascal, la Régie de Quartier des Mesnils Pasteur a sollicité la Ville pour la privatisation d'une partie du parking situé devant ce dernier. Cet espace d'environ 400 mètres carrés permettrait à la Régie de Quartier d'entreposer du matériel, organiser des animations extérieures et sécuriser la zone. La Régie de Quartier s'engage à retravailler le cheminement doux afin de contourner le parking et permettre son accès depuis l'autre côté. Pour permettre la gestion de cet espace, il est nécessaire de procéder à sa désaffectation et à son déclassement du domaine public. Les parties se sont entendues sur la signature d'une convention de mise à disposition de cette emprise.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la désaffectation d'une emprise d'environ 400 mètres carrés, rue Blaise Pascal, et de prononcer le déclassement de cette emprise ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la désaffectation et le déclassement du domaine public d'une emprise foncière rue Blaise Pascal.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 28. La parole est à Mohamed MBITEL.

RAPPORT N° 28 : CESSIION ET ACOUSITION DE TERRAINS A LA SOCIETE JTM - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE

DCM-2025-042

M. MBITEL : Merci, Monsieur le Maire. C'est un rapport attendu pour avancer sur le projet du secteur du Boichot. Par délibération du 21 décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé la cession et l'acquisition de terrains à Monsieur Johann THOMAS, gérant de la société JTM, pour un projet dans le secteur du Boichot. Ladite délibération a également entériné l'acquisition par la Ville d'une partie de la parcelle CP 527, permettant la création de l'accès sud pour le projet d'urbanisation, ainsi que la cession d'une emprise foncière d'environ 5 300 mètres carrés provenant des parcelles CP 549, 555 et 582, destinées à un projet de copropriété horizontale, similaire à celui qu'il a déjà mené dans les années précédentes rue Montciel.

Les délais administratifs et techniques ayant retardé la réalisation des différentes étapes prévues dans la délibération du 21 décembre 2022, il est proposé au Conseil Municipal :

- de réitérer l'acquisition à la société JTM, d'une partie de la parcelle CP 527 pour une superficie d'environ 395 mètres carrés au prix de 80 euros du mètre carré, avec une promesse de vente au plus tard le 31 juillet 2025 et l'acte authentique au plus tard le 30 septembre 2025 ;
- de réitérer la cession au profit de la société JTM, des parcelles CP 630, 632 et 638 pour une superficie totale de 5 325 mètres carrés, au prix de 19,20 euros du mètre carré, avec une promesse de vente au plus tard le 31 juillet 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les promesses de vente ainsi que les actes à intervenir.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. Voilà une cession qui permettra d'apporter du logement supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la délibération complémentaire concernant la cession et l'acquisition de terrains à la société JTM.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 29. La parole est à Catherine DEMORTIER-BLANC.

RAPPORT N° 29 : CESSIION D'UN TERRAIN A LA SCI NATURA IMMO

DCM-2025-043

Mme DEMORTIER-BLANC : Merci, Monsieur le Maire. La SCI Natura Immo, représentant Natura Création, souhaite acquérir une partie de la parcelle AP 412 située en face de ses locaux, pour créer un parking et stocker des matériaux. Cette emprise, inscrite au domaine privé de la Ville, n'a plus d'intérêt stratégique et sa cession accompagnerait le développement de l'entreprise locale. Un pacte de préférence est également accordé à la SCI Natura Immo pour une emprise complémentaire d'environ 600 mètres carrés.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession au profit de la SCI Natura Immo d'une parcelle d'environ 1 600 mètres carrés issue de la parcelle AP 412 au prix de 24 euros du mètre carré ;
- d'approuver un pacte de préférence au profit de la SCI Natura Immo d'une emprise complémentaire d'environ 600 mètres carrés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Monsieur EMONIN.

M. EMONIN : Bonsoir. Je voudrais attirer l'attention sur deux choses. Je crois que ce sera un parking.

M. le Maire : Oui, plutôt un parking et un espace de stockage.

M. EMONIN : J'imagine la nuisance du voisinage, parce que des maisons individuelles sont juste derrière. J'espère que quelque chose sera fait sur ce point. Par ailleurs, il y a énormément d'eau sur ce terrain. À l'origine, c'était des marécages. Je connais bien la région. J'espère que l'on prendra en compte aussi l'évacuation de l'eau, que l'on ne fera pas un parking bien bitumé avec du ruissellement. J'espère que la municipalité en tiendra compte. Merci.

M. le Maire : Vous dites « la municipalité en tiendra compte ». La municipalité prendra en compte les choses en fonction de la réglementation, c'est-à-dire qu'il y aura forcément une autorisation de travaux

ou un permis d'aménager, un permis de construire, ou je ne sais quel élément administratif lié à l'urbanisme, et en fonction de cela, des préconisations seront prises. Ensuite, les nuisances n'ont pas vocation à être plus importantes ici qu'elles ne le sont sur l'emprise de l'entreprise actuellement. Je n'ai pas de retour particulier sur le sujet. Cela dit, la société Natura Création a tout de même repris une vieille friche à cet endroit, qui n'était vraiment pas très agréable, pour y aménager quelque chose de beaucoup plus gracieux. Y a-t-il des questions autres à cet effet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci pour ce rapport, moins une opposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 1 opposition, approuve la cession d'une parcelle au profit de la SCI Natura Immo et un pacte de préférence au profit de cette même SCI.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 30. La parole est à Jean-Michel REBILLARD.

RAPPORT N° 30 : CESSIION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER A LA SCI ATELIERS DES GRANDS MOULINS

DCM-2025-044

M. REBILLARD : Merci. Le Conseil Municipal a autorisé la désaffectation et le déclassement des bâtiments de l'ancienne serrurerie situés rue des Arènes et issus de la parcelle BV 316 pour une surface d'environ 400 mètres carrés. Monsieur Jean GALMICHE, gérant de la SCI Ateliers des Grands Moulins, a manifesté son intérêt pour réhabiliter ces bâtiments en salle de réception et de séminaire, projet qui s'articulerait avec l'aménagement du monument historique dit « de l'Arsenal ». La Ville et Monsieur GALMICHE se sont entendus sur une cession au prix de 250 000 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession au profit de la SCI Ateliers des Grands Moulins, d'une partie de la parcelle BV 316 comportant deux bâtiments, au prix de 250 000 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

M. le Maire : Merci pour cette proposition de cession de ce bâtiment vide depuis des années en face de l'hôtel de ville, le projet étant de pouvoir faire des salles de réunion, de conférence, comme évoqué dans la notice, ou de réception qui pourront être louées par des associations, des entités privées ou des particuliers. Monsieur GALMICHE a déjà une expérience en la matière, étant déjà propriétaire, dans la même logique, de la salle Pasteur au Prélôt, salle qui lui a été cédée. Il était en recherche d'un lieu pouvant exercer les domaines que j'ai évoqués, et on a évoqué ce bien-là, dont nous n'avons pas besoin, ni pour des services supplémentaires et autres de la collectivité (je parle des services administratifs), et qui peut être tout à fait complémentaire avec les activités qui se passent ici, à l'hôtel de ville, notamment dans cette salle très régulièrement, puisque nous accueillons beaucoup de congrès, de séminaires ou autres.

Lorsque nos salles, que ce soit le salon d'honneur ou le hall de la mairie, sont déjà prises pour les activités municipales, cette salle peut tout à fait servir demain de salle de réception complémentaire ou de salle de réunion à cet espace qu'est la salle Edgar Faure. Nous garderons propriété du passage situé à côté et qui dessert ce lieu, qui dessert aussi l'Arsenal qui restera propriété de la Ville et qui devra, comme je l'ai évoqué, être restauré à un moment ou à un autre. Cet accès entre la place de l'Europe devant l'hôtel de ville jusqu'à la rue des Arènes a vocation à pouvoir être circulant pour les piétons ou les cyclistes de manière à rejoindre, par exemple, le Musée des Beaux-Arts. Ce sont les projets d'aménagement de cet espace. Monsieur GALMICHE aura donc une servitude pour accéder à son bien ainsi que les personnes à qui il louera cet ensemble. Voilà les points qui me semblaient complémentaires et nous avons proposé le prix de 250 000 euros qu'il a accepté pour la cession de ce bien. Y a-t-il des questions ou des observations ? Madame JARROT-MERMET.

Mme JARROT-MERMET : Si je me souviens bien, nous avons rénové le toit il y a quelques mois, pour un coût de 100 000 euros.

M. le Maire : Oui.

Mme JARROT-MERMET : C'est donc une belle affaire pour Monsieur GALMICHE. Vous avez répondu un peu, mais je voudrais savoir comment cela s'était passé, parce qu'il n'y a pas eu d'offre de vente. Ce monsieur cherchait à se déplacer et on lui a proposé. C'est très bien. Vous dites que c'est pour faire des salles de réunion, des salles à louer. Je trouve qu'à Dole, il est difficile d'avoir des salles à louer à petit prix. J' imagine ou j'espère qu'il louera ces salles à des prix modestes pour que les associations puissent s'y réunir et animer des activités sur Dole.

M. le Maire : Avec vous, tout est « à petit prix ». C'est bien. Tout n'est pas cher.

Mme JARROT-MERMET : Je ne suis pas naïve non plus. À chaque fois, vous me dites cela.

M. le Maire : C'est ce que vous dites.

Mme JARROT-MERMET : Je peux dire l'inverse pour vous. Pour vous aussi, tout est dans le flambant. Nous sommes opposés sur ce sujet. Je ne vous critique pas publiquement. Ne le faites pas pour moi non plus, s'il vous plaît. C'est agaçant !

M. le Maire : Peut-être que cela vous agace, mais cela ne m'interdit pas de considérer que très souvent, vous prenez des positions où tout n'est pas cher.

Mme JARROT-MERMET : Je suis issue d'une famille modeste et je m'en souviens.

M. le Maire : Oui, tout à fait, mais votre question modeste n'est pas propre à vous.

Mme JARROT-MERMET : Je réponds.

M. le Maire : D'abord, c'est moi qui donne la parole dans cette enceinte. Ce n'est pas vous qui la prenez. Je rappelle aussi les règles, modestes ou pas. J'estime que j'ai le droit de qualifier vos positions, comme vous le faites très souvent pour les nôtres, et vous le faites très souvent à l'écrit dans des tribunes, des écrits, des blogs, et autres, rarement ici autour de la table, comme si parfois, vos amis et vous n'osiez pas le faire. C'est facile de réagir ici, mais si je réagissais à tout ce que je lis et à tout ce que vous écrivez, nous pourrions le faire très souvent. Je dis simplement que tout ne peut pas être peu cher, modeste ou non. Ce n'est pas si simple que cela. Heureusement que nous avons des personnes qui investissent dans cette ville. Je sais que c'est quelque chose que vous n'aimez pas. Je le qualifie aussi, j'ai le droit de le faire. Nous l'avons encore vu sur des dossiers où nous voyons bien que dès qu'il y a des investisseurs, c'est compliqué pour vous. C'est peut-être aussi dû à vos idéologies, à vous. Chacun a son idéologie et ses idées. Cela fait partie de la nature humaine, et ce n'est pas une critique.

Mais en tout état de cause, j'estime qu'il y aura un tarif de location, comme il y en a déjà à l'espace Pasteur que de nombreuses personnes louent, que des associations louent et c'est très bien, parce que cela permet d'offrir des possibilités de salles à Dole, dont vous dites vous-même parfois qu'elles manquent. On ne peut pas tout contrôler non plus en termes de prix. Certains états contrôlent parfois un peu tout, vous êtes peut-être dans cette logique et je peux le comprendre, mais là, c'est un partenariat privé. Il y a suffisamment de salles à Dole à des tarifs tout à fait abordables pour les associations pour pouvoir fonctionner. Je rappelle que ces tarifs associatifs sont fixés par le Conseil Municipal pour les associations. Il ne faut pas se leurrer. Qui met au bout ? La Ville, et elle le fait avec la perception des impôts et les contributions qui sont là pour cela. Rappelez-vous que j'ai dit qu'un Dolois sur deux contribuait à cela. Mais peut-être qu'une fois rénovée, vous pourrez parfois louer cet ensemble. Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Je tiens à apporter mon soutien à ma collègue, parce qu'il y a tout de même malgré tout, comme Laetitia JARROT-MERMET l'a relevé, une certaine ironie, pour ne pas dire « un certain sarcasme » dans vos propos. Par ailleurs, je ne crois pas — ou je ne me souviens pas — que ma collègue ait été une seule fois opposée à des investissements. Nous n'avons jamais dit cela dans cette salle. Je tiens à rappeler que nos positions peuvent être respectées. Nous avons le droit de ne pas être d'accord, mais elles ne doivent pas faire l'objet d'ironie.

M. le Maire : Voulez-vous que je reprenne les tribunes du magazine de la ville ou de l'agglomération ? N'y a-t-il pas d'ironie parfois ? S'adressant à Madame HERRMANN qui tente d'intervenir. Vous dites beaucoup de bonnes choses ce soir, Madame HERRMANN. Vous allez dire que je suis ironique. Je suis tout à fait de cet avis, chacun a le droit de disposer des observations qu'il entend faire tant que cela se fait dans le respect. Peu importe s'il y a de l'ironie, l'ironie fait partie de la rhétorique.

Vous dites que vous n'êtes pas contre les investisseurs, les investissements et autres, c'est très bien. Cela tombe bien, il y a encore des notices ce soir. Y a-t-il d'autres observations sur le sujet ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? 3 abstentions. Merci. Le rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 3 abstentions, approuve la cession d'une partie d'une parcelle comportant deux bâtiments au profit de la SCI Ateliers des Grands Moulins.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 31. La parole est à Patrice CERNELA.

RAPPORT N° 31 : CESSIION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE PMM

DCM-2025-045

M. CERNELA : L'entreprise PMM, sise rue Macedonio Melloni, souhaite acquérir une emprise d'environ 40 mètres carrés du domaine public communal pour aménager quatre places de stationnement et ajuster les alignements avec une future voirie. Cette cession, au prix de 24 euros du mètre carré, est jugée de nature à accompagner le développement économique local et améliorer l'accessibilité du site.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le déclassement de cette parcelle d'environ 40 mètres carrés issue du domaine public, rue Macedonio Melloni, et sa cession au profit de la SCI MELLONI LE 6, au prix de 24 euros du mètre carré ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

M. le Maire : Merci. Comme vous pouvez le voir sur les plans, il s'agit d'un petit morceau de terrain. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le déclassement d'une parcelle issue du domaine public et sa cession au profit de la SCI MELLONI LE 6.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 32. La parole est à Jacques PÉCHINOT.

RAPPORT N° 32 : CESSIION D'UNE PARCELLE A KAUFMAN & BROAD BFC

DCM-2025-046

M. PÉCHINOT : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. Kaufman & Broad BFC a déposé un permis de construire pour un programme immobilier sur le quartier de la Paule. Ce projet nécessite un accès par la rue Léon Ameter, impliquant l'utilisation d'une partie de la parcelle AZ 426 appartenant à la Ville. Cette portion de parcelle n'a pas d'intérêt particulier pour la collectivité et sa vente ne compromet pas la desserte d'autres biens communaux. La cession à l'euro symbolique est proposée en raison de l'intérêt général du projet et du coût d'aménagement de la voirie à la charge du porteur de projet.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle AZ 426 d'une superficie d'environ 400 mètres carrés au profit de la société Kaufman & Broad BFC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

M. le Maire : Merci. Il s'agit d'un petit foncier de 400 mètres carrés dans la continuité d'une emprise beaucoup plus importante qui appartient à un privé, les conjoints BARDOUX. Ce privé cède un terrain à l'arrière des cités de la Paule pour la réalisation de logements, dont 23 pour les seniors, de plain-pied avec une salle commune, assez semblables au programme du Béguinage que nous réalisons au Boichot actuellement avec une société et une association. À côté de ces 23 logements seniors accessibles, ce seront deux bâtiments collectifs de 15 logements avec la société Néolia, ce qui permettra justement d'avoir des logements supplémentaires, comme évoqué précédemment. Y a-t-il des questions sur le sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession à l'euro symbolique d'une partie d'une au profit de la société Kaufman & Broad BFC.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 33. La parole est à Daniel GERMOND.

RAPPORT N° 33 : CESSIION DE L'ANCIEN GYMNASSE BAMBUCK

DCM-2025-047

M. GERMOND : Merci, Monsieur le Maire. L'ancien gymnase Bambuck, situé avenue Béthouart, est libre depuis la fin des travaux du cinéma Multiplexe. Sa désaffectation et son déclassement du domaine public communal ont été votés en mars 2025 en vue de sa cession. Monsieur Jean-Claude TUPIN, et son fils, tous deux gérants de la SCI NEMAS-LUMIERES souhaitent acquérir et réhabiliter le gymnase en espace culturel et de loisirs complémentaire au cinéma. Ce projet s'inscrit dans la dynamique du secteur Rive

Gauche. La cession du gymnase ainsi que son terrain d'assiette, le tout cadastré BX 293, 194p et 205p pour une superficie d'environ 2 900 mètres carrés, est proposé à 500 000 euros net vendeur.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession du gymnase Bambuck ainsi que son terrain d'assiette, au profit de la SCI NEMAS-LUMIERES, au prix de 500 000 euros net vendeur ;
- de préciser que cette délibération annule et remplace la délibération du 21 septembre 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

M. le Maire : Comme je l'avais déjà indiqué depuis plusieurs mois, nous poursuivons l'aménagement de la rive gauche avec ce projet très complémentaire au cinéma Multiplexe qui, sur cette emprise, accueillera, si nous vendons dans quelques instants cette emprise et ce bien, une activité de différentes propositions de loisirs, notamment du bowling d'abord qui, je crois, manque à notre ville. Cela respecte aussi un aménagement global dans une zone plutôt dédiée aux loisirs et aux activités culturelles. Il y aura d'autres activités à l'intérieur, comme du trampoline, des murs d'escalade, un parcours de golf, un laser game, ou encore un bar dans cet ensemble porté par Jean-Claude TUPIN et son fils dans la lignée de ce qui a été fait sur le cinéma Multiplexe. Nous avons donc rediscuté de l'ensemble et des contraintes, puisque cette fois-ci, nous avons pu étudier les questions d'urbanisme qui étaient loin d'être simples pour pouvoir effectuer l'aménagement. Nous nous sommes donc mis d'accord sur ce prix de 500 000 euros net vendeur. Y a-t-il des questions ou des observations pour pouvoir poursuivre cet aménagement ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : J'ai une observation. Lors du Conseil Municipal du mois de mars, je vous demandais si l'ancien gymnase Bambuck serait vendu à la valeur établie en 2021. Vous m'aviez répondu à ce moment-là que son prix faisait partie de discussions avec Jean-Claude TUPIN. Néanmoins, il est proposé à la vente aujourd'hui à 500 000 euros. Pourquoi une ristourne de 23 %, soit 150 000 euros, dans un secteur qui a pris davantage d'intérêt au vu de la mutation du quartier ?

M. le Maire : Contrairement à avant, nous avons pu étudier l'aménagement du site qui est extrêmement contraint. Tout cela a un coût. Pour que le projet se réalise, il faut que nous soyons, pour le porteur du projet, à ce niveau-là. Je rappelle tout de même qu'il y a eu plusieurs évaluations du Domaine ces dernières années, l'une à 470 000 euros, inférieure au prix de vente, une autre plus importante, ce qui montre aussi aujourd'hui qu'il y a beaucoup de questions sur les avis du Domaine. D'abord, ils se déplacent de moins en moins. J'appelle donc chacun à la prudence sur les avis du Domaine qui ne sont pas toujours l'expression de toutes les réalités, ce qui a fait qu'ils n'ont pas voulu venir pour la serrurerie. Nous avons alors fait évaluer par une agence immobilière. Nous avons donc une disparité de plus en plus importante dans les évaluations.

Nous avons acheté le site 500 000 euros à l'époque. Nous avons tout de même des disparités importantes sur l'évaluation et des contraintes techniques extrêmement fortes entre le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation), le secteur sauvegardé, les hauteurs dues au PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) par rapport à l'ensemble des activités. Il y avait donc un réel risque que nous ne puissions pas le faire ici, mais il me semble que c'était important que nous puissions rester sur le même site. Avec ce prix-là, nous restons conformes à l'achat que nous avons effectué à la base. Y a-t-il d'autres questions sur le sujet ? Madame JARROT-MERMET.

Mme JARROT-MERMET : Dans deux rapports, nous allons voter un autre bâtiment pour lequel on applique pourtant le prix du Domaine. Je suis tout de même surprise que nous passions de 650 000 à 500 000 euros. Pour moi, ce n'est pas assez cher. Vous me dites que je suis souvent sur le pas cher, mais ce sont tout de même 23 % de ristourne sur un secteur qui a pris de la valeur. C'est écrit dans un rapport du Domaine que nous avons pu consulter. Pour autant, si jamais je votais contre, cela ne voudrait pas dire que je suis contre l'installation d'un bowling à Dole. Les interprétations ne sont pas toujours bonnes.

M. le Maire : C'est effectivement votre interprétation sur le sujet. Encore une fois, l'avis du Domaine est une proposition, une évaluation qui est faite. Libre à la collectivité dans ces discussions de pouvoir fixer le prix qu'elle souhaite, surtout pour que les choses puissent se faire. Je rappelle que ce sont 15 millions d'euros investis à quelques mètres du lieu. Je le rappelle accessoirement. Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Madame HERRMANN.

Mme HERRMANN : Pour poursuivre, cela veut dire que dans un cas, nous ne suivons pas l'estimation du service du Domaine au bénéfice de l'acheteur, et dans l'autre, nous suivons précisément le montant évalué par ce même service. Là, c'est tout de même au détriment de l'intérêt des Dolois. En effet, 150 000 euros, ce n'est pas rien. Tout à l'heure, vous parliez de faire moins de dépenses, vous disiez que nous sommes dans une période contrainte. Je trouve qu'il y a là un déséquilibre.

M. le Maire : Je ne sais pas s'il y a déséquilibre. Tout dépend comment on voit les choses. Je rappelle juste que la serrurerie est évaluée à 180 000 euros et nous vendons à 250 000 euros. Ce sont des discussions. Nous en avons beaucoup, avec plein de porteurs de projet. Nous essayons à la fois de garantir les intérêts de la ville et à 500 000 euros, c'est à ce prix que nous l'avons acheté. Je ne vois pas en quoi c'est un déséquilibre. Par ailleurs, vous dites que c'est au détriment de la population. Nous aurions pu aussi vendre beaucoup plus cher le terrain du cinéma. Nous l'avons vendu un peu plus de 40 euros. Nous étions au troisième porteur de projet. Il y a un moment où il faut savoir faire basculer les opportunités en réalité, au bénéfice de la Ville. C'est tout. Ce n'est pas nous qui allons réaliser un bowling. Ce lieu va payer de la taxe foncière pendant des années, il va être aménagé, il va permettre une dynamique globale d'un ensemble. Franchement, pour un bien qui a été acheté 500 000 euros par la collectivité et le revendre 500 000 euros dans le cadre d'un aménagement aussi important dans ce secteur, je ne pense pas que ce soit une si mauvaise affaire que cela.

Encore une fois, c'est extrêmement contraint. C'est très contraint par rapport au secteur. Nous le savons, le cinéma a coûté très cher au porteur de projet, parce que nous sommes dans des secteurs contraints. Nous sommes en site inscrit, au bord du secteur sauvegardé, il y a le PPRI. Nous avons l'application du PLUi sur les hauteurs. Nous avons beaucoup travaillé pendant près d'un an avec Monsieur TUPIN, contrairement à la dernière fois où nous avons fixé un prix, mais sans nous confronter au document d'urbanisme. En nous confrontant au document d'urbanisme et à toute la réglementation, il y a des surcoûts très importants. Je lui ai dit « 500 000 euros, c'est à ce prix que nous l'avons acheté ». Cela me paraît donc de bon aloi de rester sur ce prix pour que le projet puisse se faire dans la continuité. Je répète que ce que nous ne gagnons pas là, nous le gagnons sur d'autres biens à d'autres moments. Vous avez vu toutes les cessions que nous avons pu faire ces derniers mois et ces dernières années.

Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Monsieur DRUET.

M. DRUET : Je n'ai pas les chiffres en tête. Effectivement, nous avons acquis le bâtiment pour 500 000 euros. Mais combien avons-nous investi dedans ?

M. le Maire : Ce sont 100 000 euros qui ont été amortis, c'est-à-dire qu'ils ne sont plus à intégrer aujourd'hui à cet ensemble en termes de valeur. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? 4 abstentions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 4 abstentions, approuve la cession du gymnase Bambuck ainsi que son terrain d'assiette au profit de la SCI NEMAS-LUMIERES.

M. le Maire : Nous passons au rapport suivant. La parole est à Monsieur MBITEL.

RAPPORT N° 34 : ÉCHANGE DE PARCELLES ENTRE LA VILLE DE DOLE ET GRAND DOLE HABITAT

DCM-2025-048

M. MBITEL : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine, Grand Dole Habitat souhaite acquérir la parcelle cadastrée AZ 452 appartenant à la Ville, d'environ 44 mètres carrés, pour construire cinq maisons individuelles avenue Eisenhower. Parallèlement, la Ville souhaite acquérir environ 50 mètres carrés de Grand Dole Habitat (parcelles AZ 167 et 174) pour une desserte piétonne rue Benjamin Constant, en lien avec un projet de la société Kaufman and Broad. Ainsi, la mise en œuvre cohérente de ces projets ainsi que la valorisation des espaces impliquent un échange foncier entre la Ville et Grand Dole Habitat. Les frais de géomètre pour les parcelles AZ 167 et 174 seront à la charge de la Ville, et les frais d'acte partagés.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver cet échange de parcelles entre la Ville et Grand Dole Habitat ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

M. le Maire : Là aussi, c'est une négociation depuis le départ de pouvoir régulariser ce point avec Grand Dole Habitat pour un petit foncier dans un secteur qui pourra être réaménagé à terme. Nous ne sommes pas très loin de l'opération que nous avons définie précédemment avec le groupe Kaufman & Broad. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'échange de parcelle décrit ci-dessus entre la Ville de Dole et Grand Dole Habitat.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 35. La parole est à Alexandre DOUZENEL.

RAPPORT N° 35 : ACQUISITION DU BATIMENT DE L'ANCIEN CINEMA LES TANNEURS

DCM-2025-049

M. DOUZENEL : Merci, Monsieur le Maire. Suite à l'ouverture du cinéma Multiplexe, l'ancien cinéma Les Tanneurs situé 12 rue du 21 janvier a cessé son activité. Ces locaux, complexes en aménagement intérieur, n'ont plus d'intérêt pour une réutilisation culturelle ou associative. La Ville souhaite acquérir ces locaux pour créer un parking public de proximité, afin de répondre aux besoins de stationnement en centre-ville et dynamiser le secteur. La société OMNIA-REX, propriétaire du bâtiment, et la Ville se sont entendues sur une acquisition au prix de 300 000 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition à la société OMNIA-REX, des anciens bâtiments du cinéma Les Tanneurs cadastrés BL 169 et 243 pour une superficie de 1 392 mètres carrés, au prix de 300 000 euros net vendeur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Madame HERRMANN.

Mme HERRMANN : Il s'agit donc de la création d'un nouveau parking.

M. le Maire : Non. Relisez le deuxième paragraphe. Il y a plusieurs possibilités. Je me permets de vous couper. Soit la Ville fera un projet de logements avec un partenaire, soit, nous ferons un parking en fonction des conditions économiques aussi, parce que cela coûte de l'argent de tout raser. Ce sont les deux possibilités pour l'instant. Il peut peut-être y en avoir d'autres. Peut-être que quelqu'un rachètera pour faire des bureaux. Je ne sais pas. C'est à voir.

Mme HERRMANN : Je vais proposer une troisième possibilité.

M. le Maire : Je vous en prie. Allez-y.

Mme HERRMANN : J'étais parti sur la création d'un parking public, et je m'interrogeais, si ce choix était fait, sur la pertinence d'un tel projet, puisque nous avons le parking Saint-Maurice, la place Grévy qui est modeste, certes, le parking des Terreaux où très souvent il reste des places disponibles. Je trouve que ce que ne serait absolument pas un bon choix de créer des places de parking. Pourquoi ? Parce que qui dit places de stationnement supplémentaires dit plus de voitures en ville, ce qui est logique. Je pensais que cet espace pourrait justement accueillir un espace végétalisé, accessible à tous, un lieu de fraîcheur. De plus, c'est bien situé, et à côté, il y a aussi de la verdure. Nous en avons déjà parlé. Je pense que cela manque en centre-ville de Dole.

Nous avons parlé ici de la renaturation des places. Vous m'aviez répondu en termes de places de parking sacrifiées. Je pense qu'il y a vraiment une nouvelle donne à intégrer aujourd'hui. Nous connaissons tous le dérèglement climatique et ce besoin de végétalisation. J'ai l'impression que cette nouvelle donnée n'est pas prise en compte. Un exemple m'a choquée. Je veux parler de la terrasse derrière le marché couvert. Le point de vue est beau, mais c'est un espace extrêmement minéral et il a été conçu sans végétalisation, ce qui m'a vraiment surprise, parce que par exemple, le samedi, à l'heure où tout le monde vient prendre un verre, où sont les personnes ? À l'intérieur et non à l'extérieur. Je m'étonne que ces fortes chaleurs qui deviendront la norme très bientôt ne soient pas plus prises en compte et que chaque projet urbain ne soit pas une adaptation justement à ce qui nous attend. Cette terrasse avec des plantes ou une pergola serait peut-être envisagée, je ne sais pas.

En tout cas, l'idée du parking est évoquée. C'est donc bien qu'il y a une réflexion à ce sujet. Je pense que ce serait vraiment d'aller à contre-courant de ce qui se fait dans d'autres villes. Vous le savez, à Besançon, on renature la place de la Révolution, à Lons-le-Saunier la place de la Liberté. Je trouve vraiment que nous avons quelque chose à engager à Dole à ce niveau-là.

M. le Maire : Merci. Je vais apporter quelques éléments de réponse. D'abord, notre préoccupation aujourd'hui concerne en premier lieu les cours d'école. Nous avons déjà effectué de nombreux travaux et nous continuons sur le sujet de ce point de vue. C'est le premier objectif. Ensuite, par rapport à ce que vous évoquez, l'idée peut être tout à fait intéressante. Je pense que cela peut être un des projets qui peut être effectué. Je vous renvoie à une délibération ultérieure sur le sujet sur la convention avec la Banque des Territoires, puisque justement, nous avons fait le choix de pouvoir lancer des études sur des végétalisations d'un certain nombre de sites. Ce sera évoqué tout à l'heure dans le Conseil Municipal et ce site est évoqué. Plusieurs possibilités peuvent être effectuées. Il y en a peut-être d'autres sur des lieux de ce point de vue.

Cela étant, je veux bien que l'on fasse de la végétalisation, mais qu'on fasse vraiment de la végétalisation. Je pense qu'il y a beaucoup d'artifices sur ce sujet. Je veux dire par là que j'attends de voir des villes qui végétalisent vraiment. C'est un véritable apport non seulement en captage de CO₂, cela apporte vraiment de la fraîcheur, parce que je vois des choses appelées « végétalisation », mais c'est une mascarade, de l'affichage politique. Oui à la végétalisation, mais de vraies végétalisations et pas le fait de pouvoir dire « je végétalise », parce que dans certaines villes, vous avez un permis de végétaliser. J'attends donc de voir, je n'en ai encore pas vraiment vu. Il y a des choses qui apportent vraiment quelque chose dans un centre-ville, particulièrement urbain et patrimonial comme le nôtre. Je veux bien que l'on aille casser le béton devant les façades, mais je ne suis pas sûr que cela change grand-chose. Je pense que certains sites peuvent être végétalisés demain. Ce n'est pas évident, parce que très souvent, cela entraîne de la suppression de stationnement dont il y a besoin. Nous n'avons peut-être pas forcément la même lecture là-dessus.

Je voudrais que nous puissions tendre vers des lieux végétalisés en cœur de ville tout en maintenant notre offre de stationnement, et je pense que nous pouvons y arriver avec peut-être de la réorganisation, des déplacements ou lorsque nous avons un site disponible, de pouvoir le faire. Encore une fois, ce que vous proposez là est pertinent et peut faire partie des solutions. Nous allons être accompagnés par la Caisse des Dépôts, parce que nous sommes dans l'opération nationale « Action Cœur de Ville », qui prend en charge 50 % des études, notamment sur ce site. Nous pourrions donc imaginer ce que vous dites ici. Faut-il le faire à cet endroit ? C'est peut-être la question. Néanmoins, je ne vous cache pas que je voudrais bien un jour que, devant la collégiale Notre-Dame, nous ayons un site végétalisé, parce qu'aujourd'hui, nous avons tout un parterre de voitures qui ne met pas forcément beaucoup en relief la collégiale. Mais si nous faisons cela, directement, sans trouver de solutions alternatives pour le stationnement, nous allons pénaliser un commerce déjà fragile et les activités autour sur le secteur.

Nous avons des réflexions à mener qui ne sont pas forcément simples. La place de la Révolution à Besançon ou la place de la Liberté à Lons-le-Saunier sont beaucoup plus faciles à végétaliser. Pourquoi ? Parce qu'il n'y avait aucune activité liée à du stationnement ou du bâtiment. Il suffit donc de casser le bitume. À Dole, nous n'avons pas de grande place. C'est donc compliqué. La place de la Liberté était déjà piétonne. C'est donc tout de suite plus facile.

Ces dernières années, il y avait des jets d'eau et de la pierre au sol. En tout état de cause, cela fait partie de nos sujets de réflexion et nous en parlerons tout à l'heure dans une autre délibération. Pour revenir sur le site du marché, le but était de pouvoir effectuer des activités. Nous avons tout de même mis des végétaux, nous avons justement fait venir un paysagiste qui a rajouté de la lavande, des arbustes. Après, au sol, nous n'allons pas planter des arbres alors que nous avons des tables à mettre. Il faut regarder aussi l'usage. Ce n'est pas un lieu de vie constante, mais un lieu qui sera ouvert uniquement lors des séquences de marché. C'est donc un peu particulier. Jean-Philippe LEFÈVRE.

M. LEFÈVRE : Merci. Je voudrais ajouter un mot patrimonial sur l'espace dont vous parlez. Vous avez raison, c'est joli et je pense que nous sommes tous contents. Mais à la grande différence avec la place de la Révolution à Besançon, la place de la Révolution est sur de la vraie terre, très proche de la véritable hauteur du Doubs. Je vous propose que nous allions nous promener ensemble dans les caves, puisque l'on est juste au-dessus des prisons du Parlement. C'était autrefois un tribunal, et à cet endroit, ce sont les prisons qui sont toujours là. Soit ce sont des caves, soit c'est du remblai avec tout ce qui est tombé au 15^e siècle. Finalement, nous ne pouvons pas. C'est tout simplement impossible historiquement, parce qu'en dessous, il y a des caves. Ceci explique cela. Nous allons d'ailleurs l'expliquer sur un panneau pour que les gens comprennent bien ce qui se passe à cet endroit.

M. le Maire : Catherine NONNOTTE-BOUTON.

Mme NONNOTTE-BOUTON : Concernant le marché, nous en sommes au début. Nous venons de faire la terrasse. Bien évidemment, nous allons envisager de végétaliser aussi par le haut, puisque nous ne pouvons pas le faire par le bas. Nous avons envisagé de faire une pergola avec des fleurs qui vont venir végétaliser et rafraîchir le marché. J'aimerais aussi que l'on se souvienne de l'avenue Rockefeller et de l'avenue de Northwich que nous avons fortement végétalisées. On peut voir que cela pousse bien, cela va encore se densifier, et je trouve que ce sont déjà de bons projets.

M. le Maire : Oui, des projets qui étaient contestés par certains de vos amis par ailleurs. Vous n'hésitez pas à faire des pétitions et autres. Aujourd'hui, nous avons un nombre de mètres carrés au sol désimperméabilisés extrêmement important avenue de Northwich. Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Comme mes collègues l'ont fait deux rapports plus haut, j'aimerais revenir sur l'acquisition de ce bien. Il a été rappelé dans le rapport n° 33 que l'on ne tenait pas compte du rapport du

service du Domaine. Je constate là que nous en tenons compte. Ma question est la suivante : y a-t-il eu une négociation pour l'achat de ce bien ?

M. le Maire : Absolument, et dès le départ d'ailleurs sur le sujet, c'est-à-dire que dans la proposition de Monsieur TUPIN de construire un nouveau cinéma de 10 salles en rive gauche, il y avait un souhait que la collectivité reprenne possession de ce lieu à l'issue de l'activité des Tanneurs. D'un côté, on avait un investisseur qui proposait d'apporter 15 millions d'euros pour un nouveau cinéma que la collectivité est incapable de faire, et d'un autre côté, nous achetions les murs de ce site pour 300 000 euros. C'est donc une excellente affaire. Nous regarderons aussi, parce que si jamais nous venions à céder ce lieu, nous aurions un remboursement partiel du lieu. Si nous le gardons pour faire du parking, nous aurons un coût, puisqu'il faudra tout détruire et aménager. Si jamais nous faisons un lieu de végétalisation, comme le suggère Nadine HERRMANN, nous aurons un coût là aussi, comme pour le parking. Ce sont des choix, mais ils peuvent être très différents dans la finalité financière. Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? 2 abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 2 abstentions, approuve l'acquisition à la société OMNIA-REX, des anciens bâtiments du cinéma Les Tanneurs.

M. le Maire : Nous passons au rapport suivant.

RAPPORT N° 36 : ACQUISITION DE TERRAINS AUX CONSORTS COLIN

M. le Maire : C'est ce rapport que je vous propose de ne pas rapporter ce soir, parce qu'il n'est pas encore totalement finalisé. Nous passons au rapport n° 37, donc à la convention que j'évoquais précédemment. La parole est à Mathieu BERTHAUD.

RAPPORT N° 37 : CONVENTION SITE PILOTE BANQUE DES TERRITOIRES

DCM-2025-050

M. BERTHAUD : Merci, Monsieur le Maire. La Banque des Territoires, partenaire des collectivités, accompagne les territoires dans leurs projets, notamment via le programme Action Cœur de Ville. Le dispositif « Site Pilote Entrée de Ville » offre un accompagnement sur mesure et un cofinancement pour la requalification de ces territoires. C'est dans cette perspective que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Ville de Dole et la Banque des Territoires officialisent la signature d'une convention Site Pilote. Le site choisi est l'entrée est de la Ville de Dole. Deux thématiques prioritaires, parmi quatre identifiées par la Banque des Territoires, ont été retenues : le développement de la nature en ville et la sobriété foncière. Ces thématiques déclinées sur le Site Pilote Entrée Est de Dole permettent d'établir, entre les co-signataires de la convention, un programme d'études co-financées sur 2025-2026 incluant une étude de renaturation et un plan-guide urbain. Au travers de la convention, la Banque des Territoires propose un accompagnement pour approfondir la réflexion stratégique, apporter un appui opérationnel et identifier les projets finançables.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de partenariat Site Pilote programme Action Cœur de Ville - Entrée Est de la Ville de Dole ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

M. le Maire : Merci. Cette étude va permettre d'évoquer la question de la végétalisation en ville justement pour renaturation, la question du retraitement de l'avenue Eisenhower qui est un vrai sujet, de l'îlot Wilson Trésorerie, ancienne Trésorerie boulevard Wilson et des propriétés que nous avons déjà dans le secteur, le cinéma des Tanneurs et sa reconversion. Voilà ce qui est évoqué par ce partenariat avec la Banque des Territoires qui apportera 50 % de subvention sur le sujet. Y a-t-il des interventions sur cette question ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention de partenariat Site Pilote programme Action Cœur de Ville concernant l'entrée est de la Ville de Dole.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 38. La parole est à Jacques PÉCHINOT.

RAPPORT N° 38 : TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE POUR L'ANNEE 2026

DCM-2025-051

M. PÉCHINOT : *Merci, Monsieur le Maire. Les tarifs de base de la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) sont révisés annuellement en fonction de l'Indice des Prix à la Consommation (hors tabac). Pour 2026, les montants maximaux de base pour les communes de moins de 50 000 habitants s'élèvent à 18,90 euros par mètres carrés et par an.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *de modifier les tarifs de la TLPE pour l'année 2026 selon les nouvelles grilles tarifaires représentées ;*
- *de ne pas appliquer d'exonération ou de réfaction sur ces tarifs ;*
- *d'exonérer totalement les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage et ceux apposés sur du mobilier urbain ou des kiosques à journaux.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions sur ces fixations de tarifs, comme chaque année ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2026.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 39. La parole est à Philippe JABOVISTE.*

RAPPORT N° 39 : PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC 2025 - SUBVENTION DU SIDEC

DCM-2025-052

M. JABOVISTE : *Merci, Monsieur le Maire. Le programme de renouvellement des luminaires pour 2025 concerne plusieurs rues et places de Dole. Je vous fais grâce de la liste, il y en a 71. Le montant des fournitures des luminaires est évalué à 280 447,94 euros TTC. Dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge, le SIDEC (Syndicat Mixte d'Énergies, d'Équipements et de Communication) peut allouer une subvention à hauteur de 20 % du montant total TTC dans la limite de 18 585 euros tout simplement parce que c'est calculé au prorata de la population de la commune sur la population globale du département.*

Il vous est ainsi proposé :

- *de valider le programme d'éclairage public pour l'année 2025 et son montant ;*
- *d'approuver le principe d'une demande au SIDEC.*

M. le Maire : *C'est une délibération traditionnelle pour solliciter les crédits sur l'éclairage public sur les subsides du SIDEC. Y a-t-il des questions sur le sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le programme d'éclairage public pour l'année 2025 et son montant, et approuve le principe d'une demande au SIDEC.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 40. La parole est à Maryline MIRAT.*

RAPPORT N° 40 : CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE SERVICES POUR LA REALISATION D'UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE SITE DU TENNIS CLUB A DOLE AVEC LA SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39

DCM-2025-053

Mme MIRAT : *Merci. Dans le cadre de ses objectifs de transition énergétique, notamment du déploiement du photovoltaïque, la Ville envisage la couverture photovoltaïque du nouveau terrain de padel et du bâtiment du Tennis Club. Pour ce faire, elle sollicite la SPL G2D39, qui bénéficie de l'expertise du GIE (Groupement d'Intérêt Économique) Novea. Une convention d'assistance et de services est proposée pour mener les études techniques, économiques et juridiques nécessaires, afin de définir le meilleur projet et initier la phase de réalisation. L'objectif est une livraison de la structure du terrain de padel avant fin 2025 pour que les adhérents puissent bénéficier des terrains pendant l'hiver. Le montant maximal de la mission est de 26 400 euros HT.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention d'assistance et de services avec la SPL G2D39, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. le Maire : Merci. Ce projet important concourt à la poursuite du développement du photovoltaïque sur la ville. Nous avons été assez précurseurs sur le sujet depuis plusieurs années et nous continuons là où c'est possible, en l'occurrence sur le site du tennis club de Dole pour ses énergies renouvelables. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Mohamed MBITEL, Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Nathalie JEANNET, Laetitia JARROT-MERMET, Jean-Pascal FICHÈRE, Stéphane CHAMPANHET et moi-même ne prenons pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Merci. Ce dossier est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 7 non-participations au vote, approuve le projet de convention d'assistance et de services pour la réalisation d'un projet photovoltaïque sur le site du Tennis Club à Dole avec la SPL G2D39.

M. le Maire : La parole est à Philippe JABOVISTE pour la présentation du dernier rapport.

RAPPORT N° 41 : SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DE DOLE

DCM-2025-054

M. JABOVISTE : Merci. Le Schéma directeur du système d'assainissement de Dole et Goux, datant de 2012, doit être mis à jour, et il n'existe pas de Schéma de gestion des eaux pluviales sur le territoire. Ces schémas sont des outils de gestion et de programmation pluriannuelle visant à identifier les dysfonctionnements et proposer des améliorations pour un système d'assainissement cohérent et pérenne. L'étude, qui couvrira uniquement Dole et Goux, servira de base à un plan pluriannuel d'investissement sur au moins 10 ans. Ce plan garantira le bon état du patrimoine, son adéquation avec les évolutions urbaines et démographiques, et le respect des exigences réglementaires.

Il vous est ainsi proposé de prendre acte des travaux engagés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la réalisation du Schéma directeur de gestion des eaux pluviales de la Ville de Dole et de Goux.

M. le Maire : C'est un document important, parce que d'abord, nous effectuons actuellement plusieurs travaux à différents endroits suite aux deux gros orages de l'été dernier. En effet, ces orages avaient provoqué des inondations dans certains secteurs de la ville, et ces secteurs sont actuellement en travaux après plusieurs mois d'études. Mais nous avons besoin d'avoir une étude globale sur l'ensemble de la ville par rapport à la question des eaux pluviales. Des bassins importants se reversant dans d'autres secteurs, nous avons besoin d'une étude globale sur le sujet, qui amènera probablement par la suite à des propositions de travaux plus conséquents. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Il s'agit d'une prise d'acte sur le lancement de ces travaux d'études.

Le Conseil Municipal prend acte des travaux engagés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la réalisation du Schéma directeur de gestion des eaux pluviales de la Ville de Dole et de Goux.

M. le Maire : Nous arrivons à la fin de l'ordre du jour. J'ai reçu une question orale de Monsieur BOUTELOUP qui demande comment la continuité de la mission de prévention sociale et spécialisée est assurée sur un secteur sensible de la ville en l'absence de l'agent chargé de cette mission suspendu à titre conservatoire par la collectivité pour cumul d'activités. Conformément à notre règlement intérieur, Monsieur BOUTELOUP, je ferai une réponse écrite sur le sujet précisément, tout en sachant que pour rappel, il y a deux agents dans ce domaine et les deux ne sont pas en activité actuellement. Mais je vous répondrai dans un courrier quant aux précisions que vous m'avez demandées.

J'en ai terminé pour cette séance du Conseil Municipal. Je vous remercie de votre participation et je lève la séance. Merci.

La séance est levée à 21 heures 42.

Le Maire,
Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

Le secrétaire de séance,
Monsieur Guillaume BOUTELOUP